



Comité de Bassin

Séance plénière du 16 avril 2024

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (1 ex.)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion.....	1
2. Ordre du jour.....	4
3. Procès-verbal.....	5
4. Liste émargement.....	42



Comité de bassin Séance plénière

Mardi 16 avril 2024
de 10h à 13h

(en présentiel et en distanciel)

(Au siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne)

<https://us02web.zoom.us/j/88344925516>

ID de réunion: 883 4492 5516

Ordre du jour

INSTANCES

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 D

PROGRAMME

1. Élaboration du 12^e programme d'intervention : point d'étape I
 - Bilan provisoire du 11^e programme et grandes orientations du 12^e programme
2. Évolution des recettes de l'agence pour le financement du programme et Plan eau : point d'échanges I
 - Scénarios d'augmentation des redevances

INONDATIONS

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Littoral Sud Finistère ... D

PLANIFICATION

1. Mesures Hydrologie-Milieus-Usages-Climat I
 - Étude de la mission IGEDD-CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - Inspection générale de l'environnement et du développement)
2. Étude prospective Eau Loire-Bretagne 2050 I
 - Point d'information

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Mes chers collègues, je vous propose de démarrer nos travaux, en saluant l'ensemble des collègues en présentiel mais aussi en visioconférence. M. le Directeur, je vous propose de faire l'appel. Ensuite, nous engagerons l'ordre du jour.

M. Gutton procède à l'appel nominal des présents.

M. le président :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous accueillir pour ce comité de bassin un peu particulier.

D'abord, je salue la présence de Mme Sophie Brocas, préfète coordinatrice de bassin. Elle nous accompagne dans toutes les discussions que nous menons aujourd'hui pour préparer le 12^e programme d'intervention.

Je salue aussi les vice-présidents : Mme Félix, M. Doron et M. Méry.

Je souligne la présence de M. Lamotte, commissaire du gouvernement, et de M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau, ainsi que des services de l'agence que je remercie pour la préparation de cette séance.

Je commence mon propos en saluant également la présence du préfet Gouteyron. Mme la Préfète précisera tout à l'heure dans quel contexte nous l'accueillons.

Au nom du comité de bassin, je félicite Mme Darmendrail qui vient d'être promue chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Je souligne aussi l'arrivée de M. Lecuyer, vice-président du conseil régional de Bretagne en charge de l'agriculture, qui remplace Simon Uzenat qui est devenu sénateur.

Puis, je salue la présence des membres de l'IGEDD (Claude Gitton, Alain Joly et Céline Debrieu-Levrat). Claude Gitton nous précisera tout à l'heure dans quel contexte cette mission s'organise.

Nous sommes à un moment déterminant dans la construction de notre 12^e programme d'intervention. Il est important de faire un premier bilan du 11^e programme d'intervention même s'il n'est pas terminé. Ce sera fin 2024. Néanmoins, il faut déjà voir un peu comment ce 11^e programme a pu se mettre en œuvre.

Nous parlerons de la construction de ce 12^e programme qui s'appuie considérablement sur le plan Eau gouvernemental voté il y a plus d'un an. Ce sera aussi l'occasion de faire le point de ce plan Eau, de ses financements et de toutes les actualités récentes qui sont venues impacter le fonctionnement de nos instances, notamment la crise agricole qui a fait remonter les difficultés du monde rural, avec des conséquences sur le financement de ce 12^e programme.

Je tiens tout de suite à rappeler l'importance de nos instances. Nous allons fêter la loi sur l'eau de 1964 dans quelques mois. Cette loi a été votée le 16 décembre 1964. Le dossier de l'eau est un dossier très difficile. Nous allons passer de l'abondance au partage, à la solidarité. L'eau est un bien commun à tous, dont nous avons tous besoin pour notre santé, pour la biodiversité, pour nos activités humaines et bien sûr pour nos activités économiques.

Je ne peux pas imaginer que ce dossier d'importance pour nos territoires, pour le développement économique, pour l'aménagement de nos espaces ne soit pas animé d'une ambition collective. Nous ne ferons pas les uns contre les autres. Il faut absolument que nous soyons en capacité, collectivement, de construire une politique publique intelligente, vertueuse et ambitieuse.

Nous ne ferons pas contre l'agriculture. Nous devons faire avec nos agriculteurs. Je le redis avec force et détermination. Nous avons besoin de nos agriculteurs. Nous avons besoin d'une ambition collective, commune sur ce dossier d'importance.

Je souhaite que le comité de bassin – si tel n'est pas le cas, ce serait très dangereux pour nous tous – ait la capacité de construire du collectif et une ambition commune. C'est très important. Il ne

s'agit ni de stigmatiser ni de montrer du doigt. Il s'agit de prendre en compte la réalité des choses et d'être capable de fixer un cap ensemble.

J'insiste beaucoup sur le rôle de ce comité de bassin. Certains imaginent qu'on pourrait faire sans. Je dis : attention parce que faire sans, c'est laisser aller et nous avons vu ce que cela pouvait donner. Notre responsabilité consiste à éviter la guerre de l'eau. Sachons faire du collectif. Sachons construire ensemble, et encore une fois, les uns avec les autres.

Je rappelle que le comité de bassin devra donner un avis conforme à la mise en œuvre du 12^e programme. Il devra aussi donner un avis conforme sur les recettes, donc sur le montant des redevances. Les enjeux sont considérables. Le budget de l'agence Loire-Bretagne tourne aujourd'hui autour de 380 M€. Le plan gouvernemental prévoyait une augmentation des redevances de quasiment 80 M€. Vous imaginez l'augmentation qui est en jeu. Il faut que nous puissions justifier de telles augmentations – si nous les votons – et surtout fixer un cap collectif d'ambition pour que chacun retrouve un peu sa contribution à la caisse commune.

Encore une fois, l'enjeu est, pour nous, considérable. Nous allons devoir voter. Nous serons responsables devant le vote que nous ferons. Je souhaite que nous le fassions en pleine concertation avec l'agence de l'eau qui est finalement l'outil financier au service de la politique que nous allons définir collectivement.

Il ne s'agit pas d'être ici pour défendre « l'euro à l'euro », ce que chacun aura apporté. Ce n'est pas l'esprit de la loi. L'esprit de la loi, c'est que chacun contribue (usagers domestiques, agriculteurs, industriels et pêcheurs) au financement d'une caisse commune et que l'on redistribue avec des ambitions. L'idée est qu'il y ait cette péréquation pour faire ensemble et de manière plus efficace. Encore une fois, chacun regarde un peu ce qu'il met et ce qu'il reçoit. Toutefois, chacun a bien compris aussi que c'est avant tout la péréquation qui fait la force de l'outil.

C'est là-dessus qu'il faut poursuivre le travail pour faire en sorte que ces augmentations de redevances puissent être acceptées par nos territoires, lesquels se mobilisent aussi sur le plan gouvernemental Eau. Nous voyons bien que beaucoup d'investissements sont actuellement engagés de la part des collectivités. Il va donc falloir que nous soyons très attentifs au vote que nous allons être amenés à faire.

La réunion de ce matin a pour ambition de donner le maximum d'informations aux membres du comité. Quand vous êtes impliqués, comme M. Albert ou M. Gandrieau, dans nos instances, vous construisez, vous étudiez, vous partagez, vous essayez de construire des solutions, puis vous avez toutes les informations. L'idée est de partager avec le plus grand nombre parce que la prochaine fois que nous nous réunirons, nous prendrons des décisions importantes sur les redevances et sur le 12^e programme, évidemment en partenariat avec l'agence.

Il s'agit donc d'une réunion d'information. N'hésitez pas à poser le maximum de questions. Nous allons essayer de vous donner les éléments qui nous ont amenés à construire cet ordre du jour. Encore une fois, l'idée est vraiment de participer pour bien comprendre les enjeux et essayer de définir ensemble une feuille de route la plus ambitieuse possible. Mme la Préfète, je vous passe la parole.

Mme la Préfète :

Merci, M. le Président. Je ne saurais pas décrire la situation mieux que vous, donc je n'y rajouterai rien. Je suis sensible comme vous, d'abord à ce parlement de l'eau, ensuite au principe de mutualisation et enfin au principe du partage. J'apporterai peut-être, avec d'autres, les informations en ma possession dans le fil du débat.

Néanmoins, puisque vous m'y avez invitée, M. le Président, je vais dire un mot sur la mission du préfet Serge Gouteyron que vous avez bien voulu convier – je vous en remercie – en tant qu'observateur à cette rencontre du comité de bassin.

Serge Gouteyron a été missionné par la préfète Fabienne Buccio, préfète Auvergne-Rhône-Alpes, et moi-même pour une mission de réflexion. Il sera sans doute amené à rencontrer les uns et les autres, en tout cas un certain nombre d'entre vous.

Au fond, sa mission comprend deux axes. Le premier axe concerne les étiages sévères que nous avons pu connaître sur le bassin amont de la Loire ces dernières années. Il s'agit de faire un retour d'expérience sur les mesures qui ont été prises.

Ensuite, le préfet de Haute-Loire a lancé une réflexion pour comprendre la résilience du système par rapport à l'eau potable. Une fois que ces études auront rendu leurs conclusions, des réflexions pourront être menées sur les règlements d'eau, notamment de Naussac et de Villerest que nous avons visités il y a peu de temps en délégation. En effet, comprendre le fonctionnement de Naussac et de Villerest, c'est aussi comprendre une partie du fonctionnement de la Loire et de cette solidarité de l'amont à l'aval, de la source à l'estuaire.

Serge Gouteyron va être invité également à réfléchir à l'approfondissement des pistes qui avaient été définies par un rapport IGEDD-CGAAER de 2022 sur la possibilité d'utiliser éventuellement comme levier supplémentaire, en cas d'étiages sévères, différentes retenues hydroélectriques qui se situent sur le bassin.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Y a-t-il des questions ou des observations concernant le procès-verbal du 13 décembre 2023 ?

M. BOISNEAU :

Sur le compte rendu du comité de bassin du 13 décembre, dans mon intervention à la page 16, troisième paragraphe, il y a une petite erreur de transcription.

J'évoquais la sobriété et les 10 % qui devaient être atteints dans les cinq ans à la suite des assises de l'eau. Il est écrit : « C'est heureux malgré que nous venions de perdre (...) ». Non, c'est : « Il est malheureux que nous venions de perdre six ans pour atteindre cet objectif ». Ce n'est pas heureux, c'est malheureux.

M. DORON :

Page 45, dans mon propos, au premier paragraphe, il est écrit : « Le fait que le comité scientifique et de suivi ait un peu osé ». J'ai dû parler trop vite comme à mon habitude. C'est : « Que le comité de suivi n'ait pas été écouté, suivi et qu'il ne soit plus aujourd'hui en soutien au protocole lui-même ». Il faut recoller la phrase dans son contexte.

M. PIRIOU :

J'ai une observation concernant le débat qu'il y a eu sur la trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne dans le projet de procès-verbal du 13 décembre (pages 46 à 63). Des amendements ont été votés. Ils apparaissent dans le texte avec le résultat du vote. Par ailleurs, un texte final a été voté également, avec les considérations préalables proposées par le président du comité de bassin. Or, le texte final n'apparaît pas dans le document. C'est dommage. Il fait deux pages. Le texte final correspond à la délibération numéro 2023-18 qui, à mon avis, devrait apparaître à la fin du débat.

M. le président :

Nous allons le rajouter. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 décembre 2023.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-09 du 16 avril 2024.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

Point « instances » n°2 de l'ordre du jour

Mme BRUNY :

Je vous épargnerais la relecture. Il s'agit juste de trois ponctuations, avec des points et des virgules à intervertir. Je l'ai signalé au secrétariat des instances. C'est pour la bonne compréhension. En revanche, aucun mot n'est modifié.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Approbaton du procès-verbal de la séance plénière du 13 février 2024.*
- *Adoptée à la majorité.*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-10 du 16 avril 2024.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU 11^E PROGRAMME 2019-2024

Point « programme » n°1 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Il y a eu une certaine soutenabilité dans le 11^e programme. Néanmoins, cela a été perturbé par un certain nombre d'évènements (la crise Covid, les guerres, etc.). Cela aura des répercussions à un moment donné, y compris sur le 12^e programme.

Je salue les appels à projets et initiatives qui ont été initiés par l'agence.

Je signale :

- les sécheresses de 2019 et 2022 qui ont beaucoup impacté ce 11^e programme ;
- la crise agricole qui est récente mais qui est sous-jacente au 11^e programme ;
- le plan de relance et les fonds verts.

L'agence cherche toujours à s'adapter et heureusement. Nous voyons que cela porte ses fruits. Je laisse à Bernadette Doret le soin de présenter les éléments.

Mme DORET :

Le comité de bassin a souhaité que nous puissions, aujourd'hui, faire un retour sur la dynamique d'engagement des cinq premières années du programme.

Tout d'abord, nous allons revenir sur l'année 2023 qui a connu un niveau record d'engagement. En effet, sur cette 5^{ème} année du programme, nous avons pu mobiliser 382 M€ en subventions avec les crédits de l'agence de l'eau, mais également avec la mobilisation de fonds que l'agence de l'eau gère pour le compte de l'Etat. Cela concerne notamment les crédits pour les deux mesures du fonds vert, mais aussi une dotation qui nous est arrivée en fin d'année pour financer la modernisation des réseaux d'eau potable.

Vous avez la répartition, selon les différents domaines, des 382 M€ qui ont été engagés en subventions. A la fin de l'année 2023, nous avons reprogrammé 14,54 M€ qui n'avaient pas été engagés, ce qui porte la dotation pour l'année 2024 à un niveau très élevé. En effet, pour la dernière année du programme, nous sommes en capacité d'accompagner à hauteur de 429 M€ qui seront dédiés aux interventions.

Si vous regardez les pourcentages d'engagement sur la fin de l'année 2023, la dotation qui avait été réservée aux réseaux d'eau potable a été consommée en totalité. C'est également le cas pour les dotations du fonds vert qui ont été consommées quasiment à hauteur de 100 %.

Maintenant, si nous regardons les engagements qui ont été pris sur la durée du programme, donc sur les années 2019 à 2023, vous voyez qu'au fil du programme, les dotations ont augmenté. Notamment à compter de 2022, un premier relèvement du plafond de dépenses nous avait permis d'accélérer certaines mesures. En effet, en mai 2022, nous avons les premiers effets de la sécheresse. Le gouvernement nous avait demandé d'accélérer la mise en œuvre de certaines mesures de résilience. Nous avons donc pu augmenter le plafond de dépenses.

A la même occasion, à la sortie de l'été, devant les difficultés rencontrées par un certain nombre de collectivités du bassin, il avait été proposé d'augmenter la maquette financière à hauteur de 83,5 M€ pour pouvoir déployer le plan de résilience que l'agence de l'eau avait adopté en début 2023, en même temps que le plan Eau. Les mesures qui venaient en résonance de ce plan nous ont permis d'accompagner, à travers des appels à projets et des accords de résilience, les collectivités qui avaient rencontré des difficultés. Cela nous a aussi permis de travailler sur des mesures liées à la sobriété, à l'accélération des solutions fondées sur la nature, mais également sur tout le volet de sécurisation de la distribution d'eau potable dans le bassin.

Nous avons ensuite une nouvelle augmentation du plafond de dépenses à hauteur de 8 M€ en 2023 au titre du plan de résilience 2.

Pour 2024, nous avons intégré, avec un avis conforme du comité de bassin, le relèvement de 51 M€ du plafond de dépenses, ce qui permet là encore de mettre en œuvre les mesures du plan Eau.

Vous voyez sur l'histogramme pour l'année 2024 que nous n'avons pas encore le montant des dotations du fonds vert. En effet, nous attendons que les préfetures de région nous notifient les montants. Cela viendra s'ajouter, normalement d'ici le mois de juin, dans le budget rectificatif de l'agence de l'eau.

Si nous regardons maintenant le pourcentage de programmation des engagements sur la durée du programme, vous voyez que d'année en année, nous avons respecté la prévision qui avait été faite. Je vous ai rappelé le montant que nous allons pouvoir mobiliser en 2024 à hauteur de 429 M€. Nous intégrons dans la maquette financière l'augmentation du plafond de dépenses, ce qui nous permet de mobiliser ces dotations supplémentaires.

Nous serons amenés, au mois de juin, à vous proposer une révision de la maquette financière. Comme nous sommes dans la dernière année d'engagement du 11^e programme, il faudra essayer d'ajuster au mieux les dotations pour que nous puissions maximiser les engagements.

Nous avons relancé un certain nombre d'appels à projets dans la continuité du plan de résilience, mais également des mesures du plan Eau. Il faudra pouvoir honorer les engagements qui ont été pris pour accélérer la mise en œuvre de l'accompagnement des agriculteurs à travers les MAEC ou la conversion à l'agriculture biologique. Nous ferons cet exercice au mois de juin, peut-être même en fin d'année pour les derniers ajustements.

Nous avons déjà eu une première commission des aides. Nous sommes en train de préparer celle de juin. Nous constatons d'ores et déjà que nous avons des prévisions d'engagement qui sont très dynamiques au premier semestre. Nous pourrions probablement atteindre 50 % des engagements dès le mois de juin prochain, ce qui est plutôt un bon signal pour cette dernière année du programme.

La semaine dernière, lors du bureau du comité de bassin, vous avez souhaité que nous puissions compléter cette présentation sur les engagements en faisant un exercice qui n'est pas habituel pour l'agence mais que nous avons essayé de faire le plus simplement possible. Vous souhaitiez voir quelle était la répartition entre les redevances et les aides dans chacune des régions du bassin. Je vous proposerai ensuite de regarder la répartition entre les différents usagers.

Si nous regardons la répartition par région, nous avons pris en compte pour les redevances l'ensemble des émissions, ce qui intègre effectivement les émissions de redevances pour 2024.

Pour les aides, nous avons pris en compte l'ensemble des interventions, ce que nous appelons les domaines 1, 2 et 3, donc toutes les subventions, sachant que pour les aides, nous n'avons pas l'intégralité des engagements de l'année 2024.

Si vous regardez les résultats sur l'histogramme, vous voyez que pour les régions dans lesquelles la population est la plus importante, vous avez des volumes de redevances plus importants que le montant des aides.

Nous vous avons indiqué, pour la région Centre, le montant des redevances versées par EDF. En effet, le parc nucléaire se trouve principalement en région Centre-Val de Loire. Il y a une centrale en Nouvelle-Aquitaine. En Pays de la Loire, c'est la centrale de Cordemais. Ainsi, il est important que vous puissiez constater, en région Centre-Val de Loire, au-delà de la contribution des collectivités, le poids d'EDF.

Ensuite, vous avez la répartition des aides par région. Vous voyez que pour certaines régions, la solidarité joue pleinement avec des régions pour lesquelles les aides sont supérieures au montant des redevances qui sont versées par l'ensemble des usagers.

Pour la bonne compréhension, nous vous avons mis les autres aides qui sont portées par des maîtres d'ouvrage dont le siège social n'est pas sur le bassin Loire-Bretagne.

Puis, vous avez le montant des contributions qui sont versées à l'Agence de services et de paiement pour tout ce qui relève des mesures agroenvironnementales et conversions à l'agriculture biologique. Cela représente à peu près 150 M€ sur la durée du programme.

Vous avez également la contribution à l'OFB qui est, en moyenne, de l'ordre de 60 M€ par an ainsi que le reste du domaine 0 qui porte sur le fonctionnement de l'agence de l'eau.

Il était important de mettre l'ensemble des autres dotations en regard.

L'exercice suivant a consisté à reprendre l'ensemble des redevances. Il s'agit de l'ensemble des émissions de redevances en moyenne sur la durée du programme. Puis, nous vous avons mis en regard les aides du programme pour tout ce qui relève des subventions. Par conséquent, vous n'avez pas, dans la répartition en pourcentage, tout ce qui relève du domaine 0, des contributions à l'OFB ainsi que toutes les dépenses hors plafond, notamment les aides de l'Etat qui sont gérées par l'agence de l'eau.

La répartition des redevances est la suivante :

- les usagers domestiques à hauteur de 61,9 % ;
- les APAD (activités de production assimilées domestiques) dans lesquelles vous retrouvez toutes les activités d'artisanat, toutes les autres activités économiques, les établissements publics, les hôpitaux, les universités à hauteur de 13,6 % ;
- la part des industriels : 4,4 % ; vous voyez que nous avons séparé les redevances payées par les industriels de ce qui relève d'EDF ;
- la part d'EDF : 5,1 % ;
- les redevances payées par les redevables agricoles : 12,8 % ;
- les autres redevances à hauteur de 2,2 % qui correspondent à de toutes petites redevances qui ont été regroupées (redevances obstacles, alimentation d'un canal, cynégétique, pêche).

Ensuite, nous avons fait l'exercice de comparaison avec les aides :

- les aides domestiques qui sont directement affectées aux collectivités : 42,1 % ;
- les APAD : 9 % ;
- les industriels : 4,6 % ;
- EDF : 0,2 % ;
- les aides au bénéfice des agriculteurs : 18,9 % ; je vous signale qu'à l'intérieur, nous avons intégré les dotations de la programmation 2023 du PSN, dont les engagements sont à la fois sur 2023 et 2024 ;
- les aides aux milieux aquatiques dont le bénéfice concerne tous les usagers même si majoritairement, les aides vont aux collectivités : 17,1 % ;
- les autres aides qui concernent potentiellement tous les usages (les aides aux Sage, la recherche et développement, les suivis milieux, l'international et la communication) : 8,1 %.

M. le président :

Nous avons souhaité vous donner le maximum d'informations pour préparer le vote du 12^e programme. Lorsque nous avons réuni le bureau la semaine dernière, nous avons convenu qu'il serait utile d'avoir une vision du 11^e programme par territoire et par grand domaine. C'est ce que Mme Doret vient de nous présenter. A l'issue de cette première phase, je vous propose d'ouvrir la discussion si vous avez des questionnements.

J'ai quelques remarques qui me viennent à l'esprit. Sur le premier histogramme « comparaison redevances/aides par région », je trouve que c'est intéressant. Souvent, on a le sentiment que certains territoires sont oubliés. Ce tableau nous montre la situation par région. Nous voyons bien que la péréquation, notamment autour de la contribution d'EDF, joue à plein pour l'ensemble du dispositif financier. C'est hors charges communes. Si vous rajoutez cela, vous creusez encore plus l'écart. Sur la région AuRA par exemple, compte tenu des redevances versées, les aides attribuées sont très importantes. C'est la première remarque.

Ma deuxième remarque porte sur l'histogramme suivant concernant la répartition des aides et redevances par usage. Je trouve que c'est intéressant aussi parce que cela montre toute la difficulté de l'exercice. Nous avons les redevances « collectivités » à 62 %. Si l'on rajoute les APAD (artisanat, commerce, agriculture...), globalement, cela pèse 75 %. Si l'on regardait le chiffre en bleu uniquement, le retour sur subvention est de 40 %. On pourrait se dire que c'est assez faible. Or, cela n'intègre pas ce qui est donné pour les APAD mais aussi sur les milieux. Les milieux représentent 17 %. Les milieux, c'est le collectif.

Sur la partie agricole, toujours pour comparer les redevances aux subventions attribuées, si l'on intégrait dans l'histogramme la contribution 2023 sur les MAEC, cela donne à peu près les mêmes chiffres.

Je note aussi que finalement, EDF est le grand partageur dans cette affaire. Quand on regarde les économies hors énergéticiens (4,4 % et 4,6 %), cela se tient aussi. Ce sont des éléments intéressants pour construire le 12^e programme, non pas pour remettre en cause le principe des redevances mais pour s'informer pour comprendre le fonctionnement. Le débat est ouvert.

M. MERY :

Effectivement, le graphique qui vient d'être montré, avec les différentes redevances par acteurs, est très intéressant. Ce sont des données un peu plus fines que ce que nous avons habituellement.

Dans les regroupements qui viennent d'être effectués, j'aurais plutôt tendance à considérer que les APAD sont des activités économiques. C'est à rapprocher de la question des industries qui sont, elles aussi, des activités économiques. Le fait de regrouper APAD et industries, en mettant de côté la partie EDF qui est le grand contributeur net, permettrait de répartir de manière assez claire les contributions des uns et des autres. En effet, les petites industries artisanales raccordées au réseau contribuent en tant qu'APAD et arrivent dans cette catégorie spécifique.

M. SERVANT :

Merci pour cette présentation qui permet de mieux ressentir les choses. En l'occurrence, nous avons vraiment des éléments objectifs. J'ai deux remarques.

La première porte sur le financement des milieux aquatiques. Il ressort ici un certain niveau d'aides mais en face, il n'y a pas de redevances. En effet, le milieu ne finance pas. Par contre se pose la question de savoir qui finance les milieux aquatiques. On le voit très souvent dans la question de la réalimentation quand il y a des ouvrages. Nous le voyons aujourd'hui dans les projets de territoire en matière de gestion de l'eau. Quand il y a un volet « milieux aquatiques » ou « réalimentation », qui le finance ? Est-ce que c'est collectif ? Est-ce que c'est financé par tout le monde ? Certains acteurs financent-ils spécifiquement ?

Deuxièmement, sur les aides agricoles, en 2023, nous avons le début de la programmation des MAEC sur lesquelles il y a un montant d'aides important. On met jusqu'à 75 % du programme FEADER sur une seule année. Le niveau d'aide est-il plus important dans ce qui est présenté ici par rapport au début de la programmation et à quel niveau ?

M. GUTTON :

Effectivement, nous avons réintégré les enveloppes MAEC-CAB de 2023 telles qu'elles ont été arrêtées par le dernier conseil d'administration. Par conséquent, il y a une augmentation assez sensible. En gros, on passe de moins de 40 M€ à plus de 60 M€ en 2023.

En l'occurrence, vous avez un cumulé sur cinq ans sur les aides. L'année 2024 n'est pas encore intégrée. Cela va encore croître sur les six ans. Cela augmentera encore la part de l'agriculture puisque nous allons avoir une année 2024 comparable à celle de 2023.

Mme ROUSSET :

J'avais trois points. D'abord, pouvez-vous nous envoyer les présentations par mail, s'il vous plaît ? Sur le téléphone, on ne voit rien.

Ensuite, le président du comité de bassin indiquait que le bureau s'était réuni, avait réfléchi et avait décidé des choses. Au regard du travail sur les histogrammes, comment peut-on intégrer les présidents de commissions territoriales à ces travaux du bureau ou au bureau ? Finalement, on fait un raisonnement territorialisé. Dès ce niveau de réflexion, il serait intéressant que les représentants des commissions territoriales puissent discuter avec le bureau ou en faire partie.

Enfin, j'ai une réaction sur la comparaison entre les redevances et les aides. Le président indiquait que certains territoires avaient un retour intéressant. Je suis toujours embêtée par ce raisonnement qui est, à mon sens, biaisé parce qu'il est fondé sur la fiscalité et donc sur le nombre d'habitants. Il n'est pas fondé sur la superficie du territoire à entretenir et sur les kilomètres de rivières.

Je rappelle que les services de l'Etat ont réalisé un travail assez complet pour définir et calibrer les ruisseaux et les rivières. Nous savons les kilomètres de rivières à gérer sur les territoires. J'aimerais que l'on fasse le même exercice financier en prenant ces indicateurs, c'est-à-dire la superficie à entretenir en termes de territoire et les kilomètres de rivières.

M. DEGUET :

Les éléments nouveaux qui arrivent en séance sont toujours un peu compliqués à interpréter. C'est bien que ce soit porté au débat, que nous les ayons et que nous puissions les étudier proprement et éventuellement vous poser des questions sur la façon dont cela a été additionné. Nous voyons qu'il commence tout de suite à y avoir des interprétations qui, à mon avis, sont fausses.

Ensuite, je voulais confirmer que ceux qui sont classés APAD versent dans les trois redevances dites domestiques. Le fait de les assimiler à autre chose est extrêmement périlleux. Ils font partie de ceux qui paient sur ces trois redevances. On dit à tort qu'il s'agit de catégories de population. Il s'agit plutôt d'une catégorie d'usages.

Par ailleurs, quand on met dans l'industrie deux tiers de participations qui sont des participations d'EDF, on donne une idée totalement fautive. Les représentants de l'industrie indiquent que la part de l'industrie augmente de façon considérable alors que c'est la partie qui augmente le moins dans les prévisions de l'agence si on enlève EDF. On voit bien que c'est une question d'usage et non pas une question de catégorie.

En revanche, les redevances pour pollutions n'augmentent pas. C'est une question extrêmement importante. Cela signifie que le principe du pollueur-payeur n'est pas respecté. Il faut donc regarder des usages.

De la même façon, dire que l'agriculture est taxée, ce n'est pas tout à fait vrai. Sur les pollutions diffuses, l'agriculture biologique est taxée mais très peu. Ce qui est taxé, c'est l'agriculture qui pollue. C'est la même qui refuse l'augmentation. Ce n'est pas toute l'agriculture.

Pour ce qui est des prélèvements pour l'irrigation, je rappelle que l'irrigation en France ne concerne pas tous les agriculteurs. Cela concerne une petite fraction. Ceux qui refusent l'augmentation, ce n'est pas l'agriculture, ce sont ces usages-là.

Finalement, toutes les taxes dites domestiques représentent d'une certaine manière des taxes universelles qui sont payées par tout le monde et qui sont d'intérêt général. C'est donc à juste titre qu'elles prennent – et nous le revendiquons – la totalité du cycle, y compris le grand cycle et les milieux naturels parce que nous représentons toute la population et que toute la population a intérêt à ce que cela existe.

En face, je prétends qu'il s'agit d'intérêts particuliers. Il est tout à fait légitime d'avoir des intérêts particuliers. Néanmoins, il est extrêmement important que les intérêts particuliers participent à l'effort général. C'est cela qui est insupportable dans ce qui est en train de se passer en ce moment.

M. DORON :

Il me semble que ce graphique a une vocation pédagogique parce qu'il nous pose une question qui apparaît centrale et qui est un des principes fondamentaux de la loi de 1964, dont nous allons fêter les 60 ans cette année, à savoir celle de l'application du principe du pollueur-payeur. Je ne suis pas certain qu'en regardant bien les chiffres, on y retrouve une application de ce principe comme voulue par le législateur.

Ensuite, ce que j'entends sur les milieux aquatiques commence à m'agacer quelque peu. On oublie trop souvent que les milieux aquatiques aujourd'hui sont les premiers contributeurs, certes pas financiers mais environnementaux. Non seulement c'est le premier contributeur environnemental mais c'est aussi la première victime. De ce fait, les efforts à consentir pour la restauration des milieux aquatiques visent à satisfaire l'ensemble des usages, à commencer par l'alimentation en eau potable des populations, la préservation de la biodiversité et la préservation des ressources.

Enfin, c'est aussi le premier enjeu d'intérêt général. Cela a été rappelé à l'instant dans le cadre du grand cycle de l'eau, dont les milieux naturels aquatiques sont un élément fondamental. Il me paraît essentiel de remettre la question des milieux aquatiques là où elle doit être et ne pas simplement la ramener à une question financière. Certes, les engagements sur les milieux aquatiques ont évolué de manière sensible. Pour autant, il va falloir passer à la vitesse supérieure si nous voulons garantir l'ensemble des usages.

Quand bien même les milieux aquatiques représentent 17,1 % en matière d'aides, c'est largement en deçà de ce qu'il faudrait. Il faut arrêter d'opposer les milieux aquatiques, qui sont d'intérêt général, à des priorités qui se veulent à valeur économique mais qui sont plus des intérêts particuliers.

M. NOYAU :

Je vous remercie d'avoir isolé la partie économique de la partie domestique. C'est ce que nous demandons depuis un certain temps. Cela dit, je pense que c'est encore au-dessus. En l'occurrence, ce ne sont que les gros contributeurs. Les agriculteurs qui utilisent l'eau potable à partir de leurs compteurs privés ne sont pas encore retirés.

C'est assez clair pour nous, la partie économique apporte autour de 40 % de contribution. Cela alimente le débat. Ce n'est pas pour autant qu'il faut faire la guerre entre nous. C'est juste pour apporter des choses réelles et vraies. Cela étant, il faut effectivement regarder la politique générale qui a un intérêt général. Tout a un intérêt général.

M. le président :

Mme Félix a eu un propos très juste au dernier bureau. Elle a indiqué qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la solidarité et la péréquation mais d'informer pour mieux savoir et mieux agir. Il s'agit d'être en capacité de dire : l'agence de l'eau est une caisse de péréquation, voilà comment cela fonctionne. Nous avons fait un bilan. Nous en discutons. Cela construit le 12^e programme. Cela construit l'avenir.

M. FERRAND :

Sur la forme, il ne faut pas dire région AuRA mais Auvergne-Rhône-Alpes. Mon président y tient beaucoup.

Sur le fond, le diagramme présenterait la région Auvergne-Rhône-Alpes comme étant bienheureuse de venir quémander quelques subsides à l'agence de l'eau et au comité de bassin pour son territoire. J'appuierais les propos de Mme Rousset, à savoir qu'il faut tenir compte de la population et des richesses. J'ai bien noté que les redevances EDF y avaient contribué pour une bonne part. Nous sommes prêts à accueillir quelques centrales nucléaires sur notre territoire, cela ne posera pas de souci.

Il ne faut pas non plus oublier que nous avons des kilomètres et des kilomètres de réseaux avec une densité de population très faible. Quand l'eau sort de chez nous, elle est propre. En

l'occurrence, sur les aspects « milieux aquatiques » et « préservation de la biodiversité », ce n'est pas chez nous que cela coûte le plus cher.

En voulant ramener cela aux régions, on oublie que la région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région la plus riche derrière l'Île-de-France. Elle contribue, pour une très large part, sur un autre bassin qui est Rhône-Méditerranée-Corse. Elle y contribue même pour quasiment la majorité. Ainsi, ramener le taux de redevances et le taux d'aide purement aux régions administratives ne veut strictement rien dire. La plupart des régions sont sur plusieurs bassins.

Pour ce qui concerne la région Auvergne-Rhône-Alpes, la contribution en matière de redevances dans le domaine de l'eau ne doit pas demander grand-chose aux autres régions.

M. le président :

Si vous arrivez à convaincre Martial Saddier d'être un peu plus solidaire avec Loire-Bretagne, il n'y a pas de souci. Nous sommes prêts à partager. Nous sommes même prêts à faire des propositions.

M. FERRAND :

Le système de redevances par agence de bassin est peut-être désuet, a vécu. Il faut probablement passer à autre chose.

Mme FELIX :

Il est intéressant de se donner des outils pour illustrer la façon dont nous organisons la solidarité au sein du bassin et entre les usagers.

On parle beaucoup de la solidarité entre l'amont et l'aval. De ce fait, on entend que l'aval compte sur l'amont pour bénéficier d'eau. Dès lors que l'amont de notre bassin est rural et peu peuplé, je trouve donc normal que l'aval, qui est plus riche et plus peuplé, soit solidaire de l'amont, en réponse à la solidarité qu'il demande à l'amont en matière de gestion de l'eau.

On peut toujours dire que le curseur n'est pas assez d'un côté ou pas assez de l'autre. Néanmoins, que le curseur participe de cet équilibre, que l'amont aide l'aval parce qu'il fournit de l'eau et que l'aval aide l'amont parce qu'il est plus riche, cela me paraît être une bonne illustration de ce que doit être la solidarité.

Ensuite, concernant les usages, je partage totalement le propos de M. Deguet. Je ne suis pas choquée, en tant que collectivité distributrice d'eau potable et en tant que citoyenne utilisatrice d'eau potable, de participer à la protection des milieux. Je suis même fière que nous, usagers domestiques, ayons la lucidité d'utiliser une part significative de nos moyens pour une mission d'intérêt général qu'est la protection des milieux. Ce faisant, nous nous protégeons nous-mêmes puisque protéger les milieux, c'est protéger la ressource. Nous nous protégeons nous-mêmes mais nous nous protégeons aussi collectivement.

Que la part « usagers » contribue de façon significative – c'est quand même ce que dit le graphique – et quasiment de façon exclusive avec EDF à la protection des milieux, prenons-en acte. Prenons-en acte comme étant à la fois le signe d'une compréhension d'une intelligence collective de ce qu'est le grand cycle de l'eau, mais aussi comme une part qui nous revient.

Cela étant, cela signifie que la mobilisation des usagers domestiques est extrêmement précieuse pour les uns comme pour les autres.

J'ai une petite remarque en correction sur les fameuses APAD. Je vous rappelle que là-dedans, il n'y a pas que des activités économiques, loin de là. Il y a les administrations. Il y a les hôpitaux. Bref, il y a beaucoup de secteurs d'intérêt général qui seraient surpris d'être assimilés à des activités économiques. De ce fait, il y a probablement des agrégats qu'il faut éviter de faire.

Au fond, le monde économique perçoit une part plus importante que sa contribution. C'est une réalité qui accompagne la fragilité de l'agriculture, mais aussi la contribution que l'on attend de l'agriculture dans ces changements de système pour la protection de nos milieux. C'est un état du moment. C'est un état lucide parce que nous avons besoin de ces changements du monde agricole.

A partir du moment où nous en avons besoin, nous pouvons les accompagner. Ce que nous accompagnons, ce n'est pas l'agriculture, c'est le changement de l'agriculture au bénéfice du bassin. Accompagner l'agriculture, ce n'est pas notre travail, c'est celui de la PAC. Notre travail, c'est l'accompagnement du changement de l'agriculture au bénéfice du bassin. Je pense que c'est cela qui est intéressant dans les travaux que nous avons commencés dans la commission Programme sous la présidence de M. Albert. C'est de voir finalement comment nos interventions vont être de plus en plus, et de mieux en mieux, ciblées sur des démarches de prévention des pollutions et de protection des milieux. De ce fait, il peut ne pas y avoir de difficultés à aider un usage plus qu'un autre.

Mme BRUNY :

J'entends ici régulièrement que l'agriculture contribue aussi financièrement via sa consommation en eau potable. J'ai également entendu en commission qu'elle était opposée à la mise en place de la télérelève sur les compteurs. C'est pourtant un bon moyen de mesurer cette contribution. Je me dis qu'il faudrait un peu de cohérence sur le sujet.

M. ALBERT :

Je me garderais de faire une synthèse parce que nous en reparlerons encore probablement au moment de travailler à la fin du 11^e programme pour savoir comment équilibrer tout cela dans les différents domaines. A ce moment-là, il y aura d'autres discussions.

Je suis assez d'accord avec Mme Félix sur le sujet aval/amont. Nous voyons bien dans les graphiques que l'amont a beaucoup moins de ressources et donc a besoin de plus. Je mettrais juste un bémol et j'avais dit à Bernadette DORET que le fait de mettre ce type de graphique va automatiquement être sujet à discussion et à interprétation.

Nous en avons déjà discuté en commission Programme. Il fut un temps où l'on nous a parlé de 18 % d'APAD. Là, nous sommes à 13,6 %. Je pense qu'il est très difficile pour les services d'appréhender le chiffre exact de tout cela. Je mettrais entre parenthèses tous ces chiffres parce qu'à un moment donné, on est à la virgule près. Quand le ministère indique qu'il ne faut pas que le contribuable domestique paie plus qu'auparavant, nous voyons bien que suivant les années, nous avons des virgules et des points qui peuvent être tout à fait différents. Prenons donc garde à tout cela.

L'autre bémol que je vais apporter, c'est que nous n'avons pas les mêmes assiettes partout. Automatiquement, le pourcentage peut varier assez facilement par rapport à l'assiette, donc il faut faire attention.

L'autre point concerne la part régionale. Je vois qu'en Nouvelle-Aquitaine, ils reçoivent plus qu'ils ne paient. A ce moment-là, il faudrait presque demander la solidarité d'Adour-Garonne pour équilibrer en Loire-Bretagne. Il faut prendre tout cela avec précaution.

Sur les dépenses, cela dépend aussi de la dynamique des territoires sur le 11^e programme. Nous voyons que dans le Centre-Val de Loire, il y a eu moins de dynamique de territoires et donc moins de dépenses. Il appartient aux territoires d'être dans les politiques de l'agence et d'aller vers la qualité de l'eau que l'on veut avoir.

L'autre point que je dirais par rapport aux dépenses – et je ne prendrais qu'un exemple –, c'est qu'un gros projet comme Clermont-Ferrand, qui était aidé à 21 M€ sur de l'assainissement, cela peut vite faire balancer un programme d'un côté comme de l'autre. Prenons donc garde à faire des images sur un programme. Faisons-le sur une plus longue durée et voyons où est la solidarité. D'ailleurs, les ZRR ont été plus importantes que prévu parce qu'il y a eu, en plus, les aides de l'Etat vis-à-vis des canalisations fuyardes.

On pourrait discuter de tout cela pendant des heures et des heures. On pourrait mettre beaucoup de « oui mais » au regard de ces chiffres, donc prenons garde à tout cela.

Je n'ai pas entendu dire que l'agriculture était contre la télérelève. Il y a déjà beaucoup de compteurs sur l'irrigation. Mon syndicat met en place la télérelève en ce moment. Je n'ai pas d'agriculteurs qui sont contre. Au contraire, ils ont intérêt à adhérer à cela en termes de transparence.

Il y a eu beaucoup de débats sur les redevances, donc je ne vais pas y revenir. Nous allons en reparler après. J'attends beaucoup de cette discussion pour la commission Programme à venir.

M. le président :

Encore une fois, c'était une photographie. Cela a été demandé par domaine du point de vue géographique. Cela a été fait. Il faut entendre ce qui vient d'être dit. Sur la durée d'un programme de cinq à six ans, cela a quand même un peu de sens.

M. POINTEREAU :

Finalement, nous sommes en train d'essayer de trouver des solutions pour équilibrer notre budget par des recettes nouvelles. Nous sommes en train, non pas de nous déchirer, mais de nous renvoyer la balle alors que tous ces problèmes pour équilibrer notre budget sont dus aussi à des manquements budgétaires de l'Etat. Il ne faut pas se leurrer. L'Etat n'a pas assumé les transferts des compétences qu'il nous a données. Par exemple, l'OFB nous coûte 60 M€ alors que cela aurait dû être une compétence financée par l'Etat qui ne veut pas jouer la solidarité. A plusieurs reprises, nous avons demandé au parlement de faire en sorte qu'il y ait une solidarité plus importante entre les agences de l'eau.

C'est dû aussi à un prélèvement par l'Etat, depuis des années, de sommes considérables sur les agences de l'eau. Nous aurions un budget plus conséquent si l'on avait fait en sorte que l'eau paie l'eau. Le problème est là. Si l'eau payait l'eau, nous n'en serions pas à commenter les redevances pour financer toutes nos opérations.

Ensuite, j'ai du mal à entendre que les industriels ou l'agriculture utilisent l'eau par intérêt privé. Je suis désolé mais pour moi, c'est de l'intérêt général. C'est l'intérêt de la souveraineté alimentaire. C'est l'intérêt de la souveraineté également de nos entreprises.

Quand nous regardons le graphique qui est très intéressant, nous voyons que 60 % sont financés par la partie domestique et 40 % par tout ce qui est industries, agriculture et EDF. Je dirais que c'est plutôt équilibré parce que dans la partie domestique, nous avons aussi beaucoup de PME, d'artisans, de commerçants qui utilisent le réseau d'eau domestique pour leurs propres besoins. Arrêtons de dire que le domestique paierait pour le reste. Il faut que les choses soient équilibrées et pour moi, elles le sont. Si l'on reprend toute la partie qui est utilisée par les petites entreprises, nous sommes à 50-50.

Mme ROUSSET :

S'il vous plaît, M. le Président, pouvez-vous dire un mot sur ma demande de présence des commissions territoriales au bureau ?

M. le président :

Il faudrait qu'en prévision de l'organisation des rencontres territoriales, nous puissions faire un bureau spécifique sur cette proposition. Nous verrons cela.

ÉLABORATION DU 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Nous allons vous faire un point d'étape du 12^e programme qui va vous être présenté sur différents diaporamas mais qui ne va pas rentrer dans le détail.

Il faut noter que toutes les agences sont au même point sur le montage d'un 12^e programme. Certes, les recettes ne sont pas à la même hauteur sur chaque agence. La discussion porte plus

sur Adour-Garonne et Loire-Bretagne que sur les autres. Néanmoins, chacun réfléchit à son programme d'intervention pour définir les domaines et les conditions d'action. C'est assez général. Chacun est en train de réaliser une maquette de six ans, avec un équilibre des dépenses et des recettes à trouver. Nous allons donc y travailler.

Concernant la synthèse des avancées des travaux d'élaboration du 12^e programme, en matière de redevances, nous avons deux délibérations qui visent à relever le niveau des recettes de 83 M€. Après une année, au vu de la dynamique des redevances, nous n'avons plus que 75 M€ à trouver. Nous avons gagné 8 M€ en peu de temps.

Quand l'Etat a envoyé la lettre de cadrage, il ne pouvait pas imaginer que la délibération qui allait être prise mettrait 74,5 et 25,5. Avec 75 ou 74, il y aurait eu moins de discussions sur le sujet. Néanmoins, il faut savoir que cette délibération que nous avons prise à l'instant T va varier selon les années et selon des facteurs qui peuvent avoir une incidence assez importante sur ces pourcentages, notamment la pluviométrie.

Je suis assez favorable à ce qu'il y ait une discussion sur le sujet aujourd'hui. Nous construisons un programme sur 455 M€. Si on le revoit à la baisse demain, il va falloir automatiquement faire des choix. Aujourd'hui, aucun choix n'est fait sur cette partie. La délibération pour arriver à un montant de recettes à 455 M€ avait été votée presque à l'unanimité, moins quelques abstentions. Cela montre que tout le monde avait la volonté de relever les redevances et de retrouver la capacité à dépenser sur les territoires.

Nous nous étions beaucoup appuyés sur la pertinence des appels à projets pour travailler cette maquette d'élaboration du 12^e programme, notamment avec les accords de résilience. Nous avons une première maquette sur la base d'un niveau de recettes à 455 M€ pour 2026. Ensuite, nous avons mis en place les huit orientations stratégiques qui vous ont été présentées au dernier comité de bassin. Puis, nous avons la stratégie d'intervention en réponse aux sept enjeux du programme examinés de mars à mai et consolidés sur la base de la maquette financière.

La définition des enjeux et des objectifs part de deux priorités qui étaient fixées par le Sdage, à savoir les objectifs environnementaux et la solidarité avec les territoires ruraux en difficulté (amont/aval). C'est une mission obligatoire de solidarité envers ces communes. Cette carte étant appelée à être modifiée, nous aurons probablement un travail à faire sur le sujet suivant que la modification est substantielle ou pas.

Ensuite, nous avons la réponse aux cibles fixées dans le cadrage national pour le 12^e programme, notamment le plan Eau gouvernemental. Si nous avons des recettes à 455 M€, nous pouvons suivre le plan gouvernemental dans son ensemble. Par contre, si les recettes n'atteignent pas ce montant, il faudra peut-être réajuster ce plan gouvernemental en fonction.

Sept enjeux ont été identifiés, auxquels le 12^e programme devra répondre.

Puis, nous avons la construction des stratégies d'intervention et la poursuite, le renforcement ou l'arrêt des dispositifs d'aide selon leur capacité à répondre aux enjeux prioritaires et au vu de la capacité d'intervention financière.

Vous sont présentés les enjeux, les dates qui sont prévues pour la commission Programme ainsi que les objectifs associés.

Le premier enjeu concerne la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques humides, marins et la biodiversité associée. C'était l'objet de la séance du 13 mars.

Les objectifs associés sont :

- restaurer la qualité et la fonctionnalité des cours d'eau ;
- préserver et restaurer les milieux humides et les espaces littoraux ;
- préserver et restaurer la biodiversité terrestre et marine ;
- aménager les bassins versants.

Le deuxième enjeu concerne la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines. C'est le point que nous allons avancer le 18 avril.

Les objectifs associés sont :

- lutter contre les polluants organiques pour restaurer la qualité des eaux superficielles et côtières et pour préserver les usages sensibles ;
- améliorer les performances des systèmes d'assainissement ;
- réduire l'impact des eaux pluviales en privilégiant l'infiltration dans les sols ;

- lutter contre les micropolluants en privilégiant la réduction à la source ; chose qui a déjà été faite par appel à projets, donc c'est la continuité ;
- lutter contre les pollutions diffuses en accélérant la transition écologique de l'agriculture ;
- accompagner les filières et les territoires pour une transition alimentaire favorable à la ressource en eau ;
- aménager les bassins versants.

Nous aborderons le 6 mai le troisième enjeu qui porte sur une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau, avec pour objectifs de :

- renforcer la résilience des milieux en développant les solutions fondées sur la nature ;
- accélérer les économies d'eau et réduire les prélèvements ;
- partager les prélèvements entre les différents usages ;
- accompagner le retour à l'équilibre dans les territoires en déficit.

Le quatrième enjeu concerne la garantie d'une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante. Ce sera abordé le 18 avril également. Il s'agit de :

- reconquérir la qualité des eaux des captages prioritaires ;
- sécuriser la distribution de l'eau potable ;
- protéger la production d'eau potable.

Le cinquième enjeu porte sur le bon état des eaux et des milieux marins. La commission Littoral a déjà travaillé sur le sujet le 9 avril. Il s'agit de :

- réduire l'eutrophisation des eaux littorales ;
- restaurer la qualité sanitaire des eaux littorales ;
- réduire les pollutions des eaux littorales dues aux micropolluants et aux déchets ;
- préserver et restaurer les milieux naturels littoraux et marins et la biodiversité associée ;
- renforcer la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le littoral.

Le sixième enjeu concerne la solidarité entre les territoires et à l'international. Pour l'international, la réunion a eu lieu le 13 mars. Nous allons continuer le 6 mai sur cette lancée avec la solidarité. Il s'agit de :

- engager les collectivités vers un service public organisé et performant ;
- renforcer la capacité d'investissement des territoires défavorisés ;
- accompagner les projets de développement à l'international.

Le dernier enjeu porte sur la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale. La réunion aura lieu le 6 mai. Il s'agit de :

- développer la connaissance pour éclairer les choix ;
- sensibiliser, informer pour mieux mobiliser ;
- mettre en œuvre les stratégies de territoires par la contractualisation ;
- construire des partenariats, relais efficaces de la gestion de l'eau ;
- accompagner les gouvernances locales et structurer la maîtrise d'ouvrage.

Nous aurons aussi à faire le bilan du 11^e programme et voir, sur le 12^e, ce qui doit être arrêté, ce qui doit continuer et ce qui doit être innové ainsi que les nouvelles mesures.

Enfin, le calendrier vous est présenté avec les dates, y compris d'adoption en CA et CB de cadrages, notamment pour le volet « recettes ». Si nous sommes efficaces, nous y arriverons aux mois de juin-juillet. Sinon, nous avons jusqu'au 31 octobre 2024 au plus tard pour valider ces redevances.

M. le président :

Vous voyez qu'il y a de quoi faire. Quand nous lisons les orientations qui sont proposées dans le 12^e programme, je pense que nous n'allons pas manquer de sollicitations. Je note d'ailleurs, au regard des budgets 2023 et 2024, une vraie appétence des collectivités à la suite du plan Eau. Il y a eu des demandes d'intervention très fortes. Pour l'instant – disons clairement les choses –, nous avons été présents. L'agence de l'eau a toujours répondu positivement aux porteurs de projets, ce qui est quand même une bonne nouvelle.

En l'occurrence, vous avez bien compris que pour être à la hauteur des enjeux, il faut que nous augmentions nos contributions, non pas de 83 M€ comme cela a été précisé, mais de 75 M€ puisqu'il y a eu quelques recettes supplémentaires liées à l'inflation. Nous serions donc autorisés à solliciter 75 M€ de recettes supplémentaires pour abonder nos budgets.

Je ne vous cache pas que 75 M€, comparativement aux 380 M€ que nous collectons aujourd'hui, cela fait une sacrée augmentation. Le ministre Christophe Béchu indiquait, à la sortie de l'été 2023, qu'il allait apporter aux comités de bassin, au niveau national, une contribution à hauteur de 150 M€. Je passe sur le report puisqu'on peut parler de report d'augmentation des redevances agricoles à la suite de l'accord intervenu entre la Première ministre et le monde agricole. Des négociations sont en cours pour parler de la trajectoire du plan Ecophyto et des pollutions diffuses. Je laisserai Mme la Préfète s'exprimer sur le sujet.

En tout cas, Loire-Bretagne a été un peu plus pénalisé que les autres parce que nous sommes le bassin le plus agricole.

Le deuxième sujet porte sur les 100 M€ de nos amis d'EDF. Malheureusement, le calcul a été proposé de telle manière que Loire-Bretagne est le grand perdant de la répartition. Nous allons toucher 2 M€ sur les 100 M€. L'agence Rhône-Méditerranée-Corse – je n'ai rien contre eux – se retrouve avec 60 M€ de recettes supplémentaires avant de commencer. C'est beaucoup plus facile d'élaborer un 12^e programme dans ces conditions. Essayez d'imaginer, si nous avons 60 M€ dans notre caisse, nous serions en droit de demander 25 M€ de redevances supplémentaires. Tout le monde serait d'accord pour payer.

Dans ce contexte, je tiens à remercier le conseil d'administration de l'agence de l'eau, notamment Mme la Préfète, d'avoir pu voter, même si cela a été difficile, cette contribution aux MAEC et à la filière bio pour la période 2023-2024. Effectivement, cela contribue à la préservation des milieux et à la protection de l'eau. Je rappelle qu'au dernier CA, il a fallu inscrire 119 M€. L'exercice est un peu plus compliqué pour nous que pour d'autres. Toutefois, je ne désespère pas de convaincre l'Etat – je sais que Mme la Préfète est à nos côtés – de tenir compte de la situation particulière de Loire-Bretagne.

Par ailleurs, il y a des augmentations qui ne seront pas tolérables. Si l'on va trop fort, ce ne sera tolérable ni pour les uns ni pour les autres, donc il faut que nous soyons vigilants. Nous pouvons même envisager d'inscrire moins. Il faut que nous prenions la mesure de ce qui va se passer en 2024, 2025 et 2026. Nous aurons peut-être une nouvelle trajectoire. Mme la Préfète va nous en dire un mot. Nous n'aurons pas non plus abandonné l'idée d'une meilleure péréquation sur un certain nombre de choses. Bref, il faut que nous soyons attentifs et responsables. Je le dis pour tous les acteurs.

Je note d'ailleurs dans les discussions que même s'il y a eu des lettres de cadrage ministérielles, je n'ai vu personne remettre en cause un effort collectif – c'est un point que je tiens à souligner –, notamment de la part des associations. Le ministère nous demande de ne pas bouger les pourcentages. Par ailleurs, vous avez vu l'équation qu'ils nous posent à côté.

Sachez que nous y sommes. Nous nous battons pour faire entendre la spécificité de Loire-Bretagne. Nous menons un combat collectif. Encore une fois, soyons très vigilants. Si nous augmentons nos redevances de plus de 20, 25 ou 30 % pour certains redevables, il va falloir que nous ayons les reins solides pour le justifier. En l'occurrence, nous devons être responsables.

Il faut peut-être parler de progressivité. En tout cas, je fais confiance à la commission que je remercie, avec son président, pour tout le travail qui est réalisé. Je donne la parole à Mme la Préfète pour intervenir.

Mme BROCAS, préfète coordonnatrice de bassin :

Je m'associe aux remerciements pour tout le travail que conduit M. Albert avec les membres de la commission et les services de l'agence.

Les recettes sont un sujet qui nous préoccupe même si je crois qu'indépendamment des décisions qui seront prises, il faut poursuivre le travail de réflexion sur les priorités du 12^e programme, ce que vous faites déjà, comme M. Albert nous l'a montré.

Merci d'avoir rappelé, M. le Président, que le dernier conseil d'administration du 13 mars a fait un effort très substantiel avec ces 119 M€ pour les MAEC bio et agroéquipements, ce qui doit nous permettre d'accompagner la transformation de l'agriculture que nous appelons tous de nos vœux.

Ce dernier CA du 13 mars avait aussi décidé que les discussions avec les deux ministères devaient se poursuivre pour rechercher des solutions plus structurelles sur le moyen terme après que nous ayons décidé des 119 M€ qui étaient une réponse de court terme. C'est ce que nous

avons fait. Il y a eu plusieurs réunions de travail avec les deux cabinets du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Transition écologique.

Je voudrais, à cet égard, dire trois choses. La première chose, c'est que les deux ministres ont conscience de la particularité de la situation du bassin Loire-Bretagne. Certes, on peut objecter que tous les bassins ont des particularités. Néanmoins, nous avons comme particularité d'être très vaste, d'être très rural, d'être peu peuplé et d'avoir un très grand contributeur industriel qui s'appelle EDF. Cela nous place dans une situation particulière.

Cependant, d'autres bassins ont aussi leurs spécificités. Tel bassin est assis sur un territoire qui fut très industriel et qu'il convient de dépolluer, ce qui nécessite beaucoup de moyens. Tel autre est confronté à une progression démographique extrêmement forte qui impose de gros investissements. Les deux ministres ont néanmoins conscience de nos particularités, ce qui est déjà très important.

Avec leurs équipes, ils sont au travail dans deux directions. D'abord, des discussions sont en cours au niveau national avec les organisations professionnelles du monde agricole pour dessiner une trajectoire sur la redevance « pollutions diffuses ». Il était entendu entre toutes les parties (la Première ministre de l'époque, Elisabeth Borne, la FNSEA, etc.) que cette taxe était suspendue mais pas annulée. Des discussions sont en cours pour voir quelle pourrait être la reprise de cette trajectoire et si elle sera progressive. Aujourd'hui, je n'ai pas la capacité de vous dire « cela fera tant » mais je vais y revenir.

Par ailleurs, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, a indiqué à tous les présidents de comités de bassin qu'il est très actif sur l'idée de la création d'une taxe qui serait assise sur l'artificialisation des sols, de sorte que ce soit cohérent à la fois avec l'objectif du zéro artificialisation nette, mais aussi avec la protection de la biodiversité et de l'agriculture.

Sur ces deux ressources, d'une part la reprise de la RPD en termes de trajectoire, de pas de temps, de montée en puissance, etc., le tout dans un grand deal avec l'agriculture, et d'autre part cette taxe sur l'artificialisation des sols lorsqu'elle passerait d'un statut de non constructible à constructible, il faut laisser les discussions se poursuivre. Damien Lamotte pourra faire un point avec les cabinets à l'été au moment où la loi de finances se prépare pour voir ce qui est écrit.

Un peu comme le président Burlot et M. Albert, je crois aussi qu'au fond, nous ne pourrons faire le plan Eau dans sa complétude que si nous avons les recettes, donc que si l'agriculture contribue, au même titre que les autres, à l'effort du plan Eau tel que cela a été envisagé.

Je milite auprès du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture pour que la réflexion sur l'effort respectif de chaque agence en matière de financement des MAEC et des mesures CAB soit poursuivie. Même si un premier rééquilibrage a été réalisé, je pense qu'il faut continuer à s'interroger sur cette piste.

Concernant l'apport d'EDF avec les 100 M€ qui constituent l'essentiel de l'effort dans la famille des acteurs économiques, il m'est répondu qu'il y a un problème de constitutionnalité au regard de l'égalité des contributeurs devant l'impôt.

S'agissant de la réduction de l'effort de l'agence au financement de l'OFB, je plaide aussi pour cette piste. Si elle aboutit, la contribution sera forcément réduite. Néanmoins, nous bénéficions déjà à cet égard d'une situation favorable. En effet, par rapport au poids de la population, nous devrions payer beaucoup plus que les 62 M€ que nous consentons.

C'est l'état de la discussion. Nous ne sommes pas au bout. Il faut continuer à réfléchir aux priorités, peut-être imaginer un point de sortie si nous n'arrivons pas à obtenir tous les rendements et toutes les redevances que nous espérons pour atteindre les 75 M€ dès la première année. Il faudrait peut-être aussi avoir une vision plus progressive où l'on rattrape l'effort dans le temps. En tout cas, il ne faut pas laisser tomber la réflexion sur le 12^e programme.

Par ailleurs, la manne qui serait apportée du côté des redevances décidées au niveau national ne doit pas nous conduire à faire l'économie d'une réflexion sur nos propres redevances décidées localement.

Nous avons maintenu le principe d'une répartition entre un bloc « particuliers » de 74,5 % et un bloc « acteurs économiques » de 25,5 %. Je pense que personne ne souhaite aller au-delà. Je ne refais pas le débat de tout à l'heure. Il est important de ne pas faire varier ces deux grands blocs. À l'intérieur du bloc « usagers », les contributions sont plus faibles à Loire-Bretagne que dans la

plupart des autres agences et des autres bassins. Il y a sans doute à poursuivre la réflexion dans cette piste.

Troisièmement, l'effort contributif doit être partagé. C'est le principe de la mutualisation qui guide les agences et qui fonde la légitimité de ce parlement de l'eau. S'il n'y a plus cet effort partagé où chacun contribue sans attendre un retour à l'euro près, il n'y a plus aucune raison d'avoir une démocratie locale de l'eau.

J'espère que nous allons arriver à atteindre les 75 M€. C'est tout ce que souhaitent les uns et les autres. Si nous n'y arrivons pas, il faut dépenser ce que nous avons. Que chacun donne pour pouvoir bénéficier.

M. NOYAU :

Merci à vous deux pour l'énergie que vous donnez pour que l'État comprenne qu'il s'était engagé nationalement et qu'au final, avec tous les événements qu'il y a eu depuis, nous n'avons rien, ou nous avons peu, par rapport au tiers que l'État devait apporter sur ce plan Eau.

Ce n'est pas aux irrigants d'assumer seuls cette compensation, d'où ce refus du monde agricole, lors de la dernière séance, d'une augmentation de + 37 % d'un seul coup. C'est inadmissible dans le contexte de tension où nous sommes localement depuis trois ou quatre mois. Le terrain est très énervé, très tendu. Nous essayons, responsables agricoles, de pacifier un peu les choses pour essayer de construire mais le moment n'est pas à une augmentation des redevances « irrigation ».

Sur la redevance « pollutions diffuses », de fait, nous apportons 6 millions de plus eu égard à l'inflation. En effet, plus les prix des produits phytosanitaires augmentent, plus nous contribuons. C'est mathématique. Certes, certains produits sont supprimés. Toutefois, le report des redevances sur des produits qui sont beaucoup plus utilisés en termes de poids fait que nous avons + 6 M€ de contribution pour Loire-Bretagne entre 2022 et 2023.

M. GANDRIEAU :

Permettez-moi de revenir sur le sujet d'avant parce que j'ai reçu quelques éléments concernant les fameux APAD. Il faut savoir que ceux qui sont considérés comme « gros consommateurs » consomment 7,5 millions de mètres cubes sur les 45 millions utilisés. Cela fait 17 % à peu près. Par ailleurs, 2,5 % des gros consommateurs représentent à eux seuls 50 % de cette consommation et cela correspond à l'industrie agroalimentaire. Les chiffres sont très clairs. Il faut en prendre conscience. A partir de là, se battre pour quelques mètres cubes qui sont distribués chez les uns ou chez les autres n'a plus de sens.

Ensuite, je vous conseille de retrouver le document du groupe de travail « redevance » du 19 octobre 2022. Là, vous avez des éléments de comparaison des redevances entre les différentes agences sur le 11^e programme. Aujourd'hui, des modifications sont faites dans le 11^e programme, y compris chez nous. Je vous rappelle que des hausses sont actées sur certaines redevances. Je vous conseille donc de regarder. Vous verrez les différences en comparant les taux des différentes agences. Vous verrez aussi que quelquefois nous sommes bas et quelquefois, nous sommes hauts.

Je rappelle une bonne fois pour toutes que là, nous préparons le 12^e programme. Il faut comprendre que les redevances sont pour l'usage 2025 mais les recettes ne seront comptabilisées qu'en 2026. Les discussions qui ont eu lieu au niveau de l'État portent souvent sur la loi de finances 2024, avec une pause sur les pollutions diffuses et une pause sur le niveau plancher des redevances « irrigation ». Nous étions déjà au-dessus du plancher, donc nous ne sommes pas concernés.

Je vous rappelle aussi que nous avons prévu une hausse de 7 à 8 % pendant ces trois années sur l'irrigation. Nous avons prévu, par ailleurs, une hausse sur l'eau potable en ZRE. Nous avons également prévu une hausse sur les prélèvements des activités économiques en ZRE. Parfois, on mélange les sujets. Cela m'agace. Il y a des coups partis qui ne sont pas remis en cause. Certains vont être surpris, en recevant leur facture pour le prélèvement 2024, de constater que cela a augmenté. Or, c'est ce qui a été décidé.

Enfin, j'aimerais bien que dans nos projections, l'inflation soit mise complètement à part, y compris pour les recettes 2026. On inclut 2,5 % d'inflation dans les 75 M€. Or, personne ne sait quelle sera

la valeur de l'inflation. J'aimerais bien que l'on fasse une projection, sur les six ans à venir, en termes d'incidences sur les redevances.

M. le président :

Mme la Préfète indiquait justement qu'il faut que nous prenions notre part. Sur les redevances domestiques, lorsqu'on compare avec les autres agences, Loire-Bretagne a les taux les plus bas. On peut se plaindre. On peut faire jouer la solidarité. Néanmoins, il faut aussi que nous assumions un peu notre part. Certes, ce n'est pas de notre fait. C'est historique.

M. GUTTON :

C'est quand même le fait de comités de bassin Loire-Bretagne successifs.

M. DEGUET :

Mme la Préfète, je vais commencer par m'adresser à vous parce que nous vous avons envoyé – neuf personnes du comité de bassin (cinq représentants au CA et quatre représentants au bureau) – une lettre dans laquelle nous estimions qu'après les documents qui nous avaient été donnés en 2024, le cadrage gouvernemental qui indiquait que l'on n'augmentait pas la part des trois redevances dites domestiques n'était pas tenu. Nous nous demandions d'ailleurs si nous ne nous étions pas trompés dans nos calculs. D'une certaine manière, nous attendions vraiment une réponse.

Nous l'avons envoyée à plusieurs interlocuteurs. Le président de la commission Programme nous a gentiment dit à la dernière commission Programme qu'il avait bien reçu le courrier mais il ne nous a pas indiqué ce qu'il en pensait. D'ailleurs, cette interpellation ne figure même pas dans le compte rendu de la séance en question.

Nous prenons le soin de faire un certain nombre de calculs et de vous les présenter. Nos calculs ne sont peut-être pas les bons. Dans ce cas, il faut nous le dire.

En tout cas, cela mériterait que l'on essaye de regarder un peu les choses. Nous apprenons un certain nombre de choses par la bande mais cela supposerait un peu de discussions.

La première, c'est que nous n'aurions pas pris la bonne base. Je le dis de façon très simple. Nous savons que les redevances dépendent d'une assiette et d'un taux. Ce qui a bougé, ce sont les taux. Nous avons essayé de regarder les assiettes les plus comparables possible. Cela consistait à prendre les redevances 2025 avec les taux précédents, c'est-à-dire les taux de la fin du 11^e programme, et les redevances 2026 avec les taux prévus pour le 12^e. Nous avons fait cette comparaison. C'est peut-être une erreur de méthode mais il faudra nous expliquer pourquoi.

Ensuite, le cadrage ne disait pas : « Sauf si vous êtes un bassin dans lequel les taux sont déjà plus bas qu'ailleurs ». Je demande à avoir les bilans absolument complets de tous les bassins en taux, en produits, donc avec l'assiette qui va avec, et redevance par redevance. Nous nous rendions compte par exemple que sur certaines redevances, nous étions déjà au-dessus du plancher alors que d'autres bassins n'arrivaient pas à ce plancher.

Les règles ne sont pas si simples. Nous voulons bien comparer mais il faut nous donner tous les éléments.

Le cadrage gouvernemental pourrait aussi s'entendre globalement. Qu'à Rhin-Meuse, ils passent de 82 % à 78 % pour les taux des trois redevances domestiques, peut-être que cela compensera le fait que cela augmente dans notre bassin. Or, le cadrage n'était pas non plus indiqué de cette façon.

Il y a besoin que ces questions soient mises sur le tapis. Cela nous plairait d'avoir une vraie discussion sur les documents que nous vous avons fournis. J'en profite pour dire que nous avons une vraie demande de transparence sur ces comparaisons. Il y a trop de choses qui passent, que tout le monde s'autorise à reprendre sans que l'on sache si cela tient debout ou pas.

Ensuite, nous sommes dans un collège qui a voté unanimement sur 455 M€. Nous avons toujours indiqué que nous étions prêts à prendre toute notre part pour arriver à 455 M€. Nous savons qu'avec les calculs actuels, cela correspond à une hausse de 20 %. Nous ne chicanerons pas sur

cette hausse si tout le monde prend une hausse de 20 %. Que cela soit très clair. Nous l'avons dit, nous l'avons décidé et nous pouvons nous y engager.

Maintenant, ce qui déséquilibre, c'est très clairement la décision du gouvernement de ne pas augmenter la redevance « irrigation ». Vous-même, Mme la Préfète, à deux reprises, vous avez répondu à des questions que je vous posais qui demandaient : le gouvernement a-t-il demandé de bloquer les redevances « irrigation » ? Vous avez répondu très nettement que non, la seule chose que le gouvernement avait fait, c'était de ne pas augmenter les planchers sur cette redevance. Par ailleurs, tous les bassins avaient la liberté d'augmenter les redevances « irrigation ».

En tout cas, quand vous dites qu'il faut que l'agriculture paie sa part, clairement si ce n'est pas sur la redevance « irrigation », alors c'est à quel niveau ? C'est forcément sur celle-là dans la mesure où la redevance « pollutions diffuses » a été rebloquée. Bien entendu, si jamais la redevance « pollutions diffuses » se débloque, il n'y a pas de problème mais honnêtement, nous ne le voyons pas venir. C'est juste pour dire que le blocage vient bien d'une décision précise qui a été prise en décembre et qui pose un vrai problème.

Je vais ajouter une chose. Le fait que ce soit précisément une redevance sur les pollutions qui ait été bloquée, c'est un message extrêmement fort. D'une certaine manière, cela signifie une double peine pour tous les usagers. D'une part, on n'a pas la recette, donc il faut la compenser. D'autre part, cela veut dire que les conséquences de ces pollutions, qui sont colossales et qui ont conduit à des dépenses très importantes notamment des collectivités, sont aussi relâchées. Ainsi, non seulement il n'y a pas d'argent pour les mesures mais en plus, il y aurait plus de dépenses à faire de l'autre côté. C'est une question centrale et nous souhaitons qu'elle remonte au niveau du gouvernement.

Enfin, j'indiquais que nous étions absolument attachés aux 455 M€. Nous sommes extrêmement attachés à toutes les missions des agences, notamment tout ce qui concerne la biodiversité. Il va de soi pour nous que s'il devait y avoir des coupes parce que les recettes ne sont pas suffisantes – et encore une fois, ce ne sera pas de notre fait –, nous serons très attentifs à ce que cela ne touche pas toutes les mesures qui concernent les milieux naturels et que cela touche plutôt toutes les mesures qui concernent des intérêts particuliers. Nous serons donc très attentifs à ce que ce ne soit pas l'intérêt général qui soit touché.

Mme BROCAS, préfète coordonnatrice de bassin :

D'abord, je m'excuse que l'on n'ait pas répondu à votre courrier. Nous allons peut-être le faire. M. Gutton voudra peut-être apporter des éléments.

Ensuite, je pense que je n'ai pas été assez claire dans mon propos et je m'en excuse aussi. La reprise de la redevance RPD est discutée au niveau national. Je ne suis pas ministre. Je ne peux pas vous dire comment cela va atterrir. Néanmoins, je me tiendrai informée.

Puis, plutôt que d'intérêts particuliers, on pourrait parler d'intérêts sectoriels. En effet, « particulier » résonne avec « privé ».

M. GUTTON :

Je dirais un mot mais sans ouvrir le débat avec M. Deguet. C'est plutôt en groupe de travail « redevances » qu'il faut vraisemblablement l'avoir.

Premier point, chaque fois que les membres du groupe de travail nous demandent des données sur nos redevances et sur les redevances d'autres agences de l'eau, nous les donnons sous les formats adaptés (graphiques, tableaux...). Quelquefois, il faut un peu de temps puisqu'il faut aller faire le tour des six agences pour avoir les chiffres. Néanmoins, je pense que nous avons donné des tombereaux de tableaux et de chiffres, au risque d'ailleurs de noyer les membres du groupe de travail, quoique ce ne fût pas notre intention. C'était pour répondre aux questions et éviter d'être accusés de non-transparence. J'ai du mal à accepter ce type de reproche vu toutes les informations que nous communiquons.

Deuxième point, sur la lettre particulièrement – nous en avons parlé avec le président Albert –, il y aura bien une réponse. Je crois d'ailleurs avoir moi-même déjà donné des éléments. On ne parle pas de la même année de référence en réalité. Le ratio entre les redevances économiques et les redevances non économiques, quand nous l'avons calculé pour proposer la délibération qui a fait

cette ligne de partage à 25,5 et 74,5, nous l'avons fait sur la base de l'année 2024 qui est la dernière année du programme. Or, les chiffres que vous citez dans votre courrier sont ceux des recettes estimées en 2025 qui est la première année du 12^e programme, donc ce n'est pas la même référence.

M. le président :

Je note néanmoins dans l'intervention de M. Deguet des points extrêmement positifs. Nous poursuivons la discussion. Nous sommes prêts à prendre notre part. Nous serons exigeants sur un certain nombre de points. Ce sont des éléments que je vais qualifier de positifs pour continuer à discuter. Je n'ai pas senti non plus, de la part de la profession agricole, d'incompréhension par rapport au sujet. Maintenant, il faut que chacun essaie de faire un pas.

M. DORON :

J'entends certaines choses et ne peux que faire miens les propos qui incitent à contribuer à l'effort collectif. Je pense que nous avons la capacité de prendre nos responsabilités pour peu que chacun les prenne de leur côté respectif.

Pour autant, je voudrais revenir sur ce qu'indiquait M. Deguet parce que c'est quelque chose sur lequel nous nous sommes mis d'accord au niveau des acteurs de notre collège, donc il faut le prendre comme un message collectif de notre part et qui prend sens dans le contexte que nous savons.

Cependant, je suis interpellé sur la position qui consiste à un refus de voir augmenter la redevance « irrigation ». Cela me choque pour plusieurs raisons. J'entends dire que le moment n'est pas à une augmentation des redevances « irrigation ». J'ai cinq bonnes raisons de revenir sur les fondamentaux.

D'abord, c'est le fait d'omettre, dans le raisonnement et dans cette vision qui est la gestion collective de la ressource en eau, des éléments de contexte majeurs et des principes fondamentaux qui prévalent à une gestion équilibrée, partagée et économe de la ressource en eau.

Le deuxième élément, c'est celui du changement climatique, avec une baisse de débit des cours d'eau et des nappes qui s'affiche à nous et qu'il va falloir, quand on n'a pas la ressource, intégrer dans notre raisonnement.

Le troisième élément porte sur les efforts collectifs de sobriété qui sont à effectuer par usage.

Le quatrième élément, c'est le principe dissuasif, ou plutôt pédagogique, des redevances puisque si la redevance augmente, elle incite à une gestion économe de la ressource.

Le cinquième élément – et on l'oublie trop souvent –, c'est le fait que les taux de redevances qui sont appliqués actuellement sont, pour certains, assez éloignés des prix plafonds tels que fixés par la loi, sans compter certaines redevances qui ont disparu. Je pense notamment à la redevance « obstacle à la continuité écologique » sur laquelle le législateur serait bien inspiré de revenir.

Ce sont les cinq éléments sur lesquels je voulais insister. Il ne faut pas oublier les principes fondamentaux qui gouvernent le principe de la gestion de l'eau en France.

M. le président :

Encore une fois, il y a la question financière – c'est évident mais j'insiste aussi beaucoup –, mais il y a aussi la question du collectif derrière pour construire. Il faut que nous arrivions à porter tout cela collectivement, d'où l'importance du travail que nous faisons sur la sobriété, sur les usages et sur le partage. On découvre en métropole les sujets de quantité. Nous allons être sollicités de plus en plus. Notre responsabilité est de convaincre qu'au-delà de l'aspect financier, il faut que nous fassions ensemble. Faire ensemble, c'est se mettre d'accord ici dans le comité de bassin mais aussi dans nos commissions locales de l'eau, dans nos territoires pour porter ces messages.

M. MERY :

Tout le monde ne le sait peut-être pas, aussi je profite du comité de bassin et du regroupement de l'ensemble de ses membres pour vous sous-titrer certains propos qui ont été tenus.

Lors de la dernière commission Programme laquelle devait examiner les propositions de répartition de redevances, nous avons, après explication et après avoir pris le temps d'écouter l'ensemble des parties prenantes exprimer leurs positions, décidé de quitter la table des négociations. Le « nous », ce sont les acteurs économiques. Cette décision est lourde. Déjà, elle est extrêmement pénible parce que nous sommes attachés au dialogue. Quitter une négociation n'est pas forcément une situation où l'on sent que le dialogue est bien établi. Toutefois, si nous en étions arrivés là, c'est justement parce dialogue, il n'y avait pas.

Je vais moduler parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas exactement la même chose que nous avons entendue. Je vais en arriver tout de suite à une phase de remerciement. Merci, M. le Président, Mme la Préfète, pour les efforts que vous faites pour ramener tout le monde à cette discussion et à un peu de bon sens. Merci, M. Gandrieau, pour la rationalité de vos propos et le pragmatisme. De temps en temps, un peu d'illustration précise, cela fait du bien. Cela nous parle pas mal.

Néanmoins, je vais continuer à illustrer mon propos. Si vous prenez le compte rendu de l'avant-dernier comité de bassin que nous avons voté tout à l'heure, si vous lisez mes interventions, grosso modo c'est toujours la même chose, un peu brouillon mais avec les mêmes termes et les mêmes propos.

Je vous parlais d'une situation un peu nuancée où dans les phases de discussions autour des redevances, on passait à des discussions sur le consentement à payer, pour ce qui concerne les économiques, à des capacités à payer. Certes, nous payons peu. On nous a dit que 5 M€ finalement, ce n'était pas grand-chose au regard des économiques. En fait, c'est beaucoup quand on regarde bien les économiques dont on parle. Merci d'avoir rappelé que dans les APAD, nous avons quelques activités agroalimentaires. Cela me parle à titre professionnel. Je sais exactement où nos structures paient leurs redevances et dans quelle catégorie.

Cette histoire de capacité à payer, il faut que vous l'entendiez. Nous avons voté un programme de mesures. Nous pensons, au même titre que beaucoup d'entre nous ici, que les actions que nous avons prévu de mener sont nécessaires pour l'atteinte des objectifs et des ambitions que nous nous étions donnés. Pour cela, il faut évidemment amasser les finances nécessaires à l'atteinte de ce résultat.

Puis, quand arrive le plan Eau, nous avons besoin de ressources supplémentaires. Les propos du président Burlot étaient : nous ne pouvons pas faire sans, il faut faire collectif, il faut construire les uns avec les autres, bref la solidarité. Cette solidarité doit s'exprimer au sein du bassin, donc avec l'ensemble des acteurs de ce comité de bassin, mais aussi au sein des bassins et des agences elles-mêmes. Cela est très important. Il y a peut-être un point sur lequel nous pouvons tous nous entendre, y compris les salariés de l'agence de l'eau, c'est que cette mutualisation réglerait bien des problèmes de notre côté en termes de ressources pour Loire-Bretagne.

J'en reviens à mon propos de départ concernant la commission Programme. Finalement, au moment où l'on a dit qu'il fallait travailler dans la solidarité, collectivement et construire les uns avec les autres – je reprends volontairement tous ces termes –, nous voyons que le plan Eau vient perturber les équilibres puisque tout le monde cherche à se mettre à l'abri d'une quelconque éventuelle évolution de ses contributions.

Or, si nous nous partageons uniquement cette part du plan Eau, nous pourrions peut-être trouver un terrain d'entente qui permet à tout le monde de contribuer à la hauteur de ce qu'il représente, de ce qu'il est et de ce qu'il peut. Ce point, c'est celui que nous voulons pousser. Nous tentons de le dire en ce moment. Je vous l'ai dit au dernier comité de bassin. Je vous le disais au comité de bassin d'avant. Il y a deux comités de bassin, c'était prédictif. Maintenant, nous y sommes.

Il y a un peu de gravité dans ce propos. En effet, les acteurs économiques veulent prendre leur part de l'effort nécessaire que nous devons mener, tant en termes d'actions qu'en termes de financement. Toutefois, nous ne pouvons pas prendre plus que notre part. Entendez cela.

Tout à l'heure, j'ai entendu aussi qu'il y avait des possibilités d'ouverture, qu'on allait solliciter l'État, qu'on allait solliciter les autres bassins, qu'on allait solliciter les autres acteurs, y compris ceux à qui l'on avait dit : « On ne bougera pas votre participation ». En fait, cela avait été dit à peu

près à tout le monde sauf aux industriels. C'est heureux. J'apprécie ce pas de côté qui permet justement d'essayer de maintenir l'équilibre du comité de bassin, un équilibre vraiment important.

Ce système, cette organisation de l'eau, cette mutuelle, il n'y a pas mieux mais cela ne fonctionne que si nous sommes tous ensemble. Là, nous vous disons que nous sommes vraiment au-delà de ce que nous pouvons. + 31 % en moyenne d'augmentation – et encore, je mets de côté celle qui ne nous concerne pas (EDF) –, inflation non comprise, c'est énorme.

M. POINTEREAU :

Je suis un peu consterné par tout ce que j'entends depuis quelques minutes. A propos du sérieux budgétaire, on s'aperçoit que finalement, l'État est un peu le dieu Janus avec ses deux visages. D'un côté, le ministre de l'Économie nous dit que pour équilibrer le budget national, il faut faire des économies de 20 Md€ et l'on ne va pas augmenter les impôts. De l'autre côté, on demande aux collectivités et aux agences de toujours faire plus avec moins. Avec le plan Eau, l'État nous demande de faire davantage de dépenses. Pour les collectivités, on nous a supprimé un certain nombre de taxes comme la taxe d'habitation. Maintenant, il faut augmenter les taxes foncières. Pour l'eau, cela va être la même chose.

Je ne suis pas d'accord que l'on augmente encore une fois les redevances. Je crois qu'il faut un peu de sérieux budgétaire à un moment donné. En l'occurrence, c'est une fuite en avant. Au niveau national, le résultat est là. Avec une dette de 3.200 Md€, comment fait-on pour trouver des solutions si ce n'est d'aller ponctionner encore un peu plus les contribuables ? Je pense qu'à un moment donné, il faut faire avec ce que l'on a et peut-être essayer de trouver des solutions pour ne pas, encore une fois, faire appel aux contribuables.

Tout à l'heure, M. le Président indiquait que nous pourrions avoir 150 M€ de la part de l'État pour nous aider. Je ne vois pas comment l'État va faire. Je ne sais pas s'il y aura un PLFR d'ici le mois de juin. Il va falloir faire des économies. Où est-ce que l'État va trouver les 150 M€ pour nous aider ?

Vous disiez également tout à l'heure que les redevances seraient moins élevées à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Si elles sont plus élevées dans les autres agences, les aides sont peut-être plus élevées aussi. La question se pose. Je pense qu'il faut à un moment donné arrêter cette fuite en avant, avec toujours plus de taxes, de redevances, d'impôts... Nous ne sommes plus dans ce contexte. Essayons d'être dans un sérieux budgétaire aujourd'hui.

Mme ROUSSET :

Je voudrais revenir sur la diapositive des enjeux et des objectifs du 12^e programme. C'est bien la question des objectifs qui se pose : qu'est-ce que nous voulons ? Vers quoi voulons-nous tendre ? Je me disais qu'il faudrait peut-être indiquer les enjeux chapeaux dans cette partie. Quand c'est écrit, c'est plus facile ensuite de s'en imprégner pour continuer le travail.

Il me semble qu'il s'agit bien d'organiser et d'équiper durablement l'usage de l'eau pour gagner en efficacité, et aussi dans certains endroits parce que notre bassin est vaste, d'optimiser l'eau disponible. C'est peut-être quelque chose qui nous a manqué. En effet, nous avons une grande diversité qui est complètement impactée par le changement climatique et la géologie des territoires. Il faut que nous apprenions à optimiser l'eau disponible, notamment dans les endroits où elle l'est encore. Ce n'est plus tellement le cas chez moi, même si j'ai des réserves. J'imagine toutefois que cette politique est nationale.

Je ne serais pas choquée que dans les zones où il y a vraiment beaucoup d'eau, nos opérations visent à gagner en efficacité et à savoir l'utiliser. C'est pour cela que parfois, je suis gênée par le mot « sobriété » qui, à mon avis, ne suffit pas à la stabilité et à regarder plus loin dans nos sociétés.

Concernant les propos de Mme la Préfète, je m'étais déjà exprimée sur la taxe sur les ZAN : y aura-t-il, dans les discussions, une vérification des territoires impactés ? Sera-t-on sur du périurbain ou sur du rural profond ? Est-ce que cela ne reviendrait pas à taxer des territoires qui contribuent déjà au bon état du milieu ? Cela m'interroge. Je n'arrive pas à identifier la péréquation qui est sous-jacente.

M. FERRAND :

Je souscris très largement aux propos du sénateur Pointereau qui indiquait qu'il faut arrêter de toujours taxer plus. Il y aurait peut-être des économies à faire, par exemple sur le train de vie de l'agence, pour permettre de gagner un peu d'argent et éviter de lever des taxes.

M. PAGESSE :

Je voulais aussi soutenir la position du sénateur Pointereau. Nous sommes dans un pays où l'on se pose un certain nombre de questions. On a tué une partie de l'industrie. On est en train de tuer une partie des agriculteurs. L'Europe est en stagnation et la France aussi. Or, on ne parle que de l'augmentation des taxes. A un moment donné, pour gérer un budget, on regarde ses recettes et l'on essaye de les utiliser au mieux. 25 % d'augmentation de redevances, pour moi, c'est inadmissible.

Comment iriez-vous expliquer cela dans ma communauté de communes alors que vous connaissez la situation ? C'était juste une remarque générale. Je suis contre toute augmentation. Les agriculteurs paient déjà la taxe « pollutions diffuses » sur l'achat de leurs produits. Ils paient déjà les redevances sur l'irrigation. Les industries que je représente auront aussi une belle contribution. Par conséquent, arrêtons de cogner sur l'activité parce qu'un beau jour, les équilibres seront rompus. Ils commencent déjà à l'être.

Mme FELIX :

Je crois qu'il est important qu'en tant qu'élus locaux, nous ayons une vision territoriale de l'intérêt général qui ne soit pas limitée à une vision économique.

M. PAGESSE :

C'est quand même l'économie qui fait le reste. Pardon, madame, mais quand il n'y aura plus de valeur ajoutée...

Mme FELIX :

Bien sûr que nous avons besoin d'économie et d'activité sur nos territoires mais je crois, M. le Maire, qu'il est important d'éviter tout conflit d'intérêts dans nos prises de parole.

J'ai bien entendu qu'un certain nombre de prises de parole étaient en direction d'économies. Si l'agence devait intervenir moins, nous ciblerions les secteurs qui nous demandent des économies – il faut quand même un peu cohérence dans les prises de parole des uns et des autres –, qu'il s'agisse du monde économique ou de la ruralité.

Le plan Eau a été porté par l'État. Il crée des dépenses parce que nous sommes face à une situation qui nécessite une évolution de la façon dont nous gérons l'eau. Je crois que la fuite en avant, à laquelle il a été fait référence, serait de continuer comme aujourd'hui et de renoncer à agir. Mettre en place un plan de sobriété, c'est précisément éviter la fuite en avant dans la gestion de l'eau telle que nous la conduisons aujourd'hui.

Par conséquent, je crois qu'il faut écarter aussi longtemps que possible l'idée que nous renoncerions à mettre en place ce plan Eau, autrement dit que nous renoncerions à ce que l'agence se dote des moyens nécessaires à la mise en place de ce plan Eau.

Ensuite, il est effectivement indiscutable que l'État a créé un très gros déséquilibre dans nos budgets, à la fois en nous privant d'un certain nombre de recettes et en nous imposant un certain nombre de dépenses. Il est difficile de le nier. Pour autant, si nous continuons à dire à chaque instant – c'est valable aussi dans nos collectivités – que finalement, nous ne pouvons rien faire et que c'est à l'État de faire à notre place, nous n'avons plus besoin d'être élus, en tout cas ceux d'entre nous qui sommes à la tête de collectivités.

Si nous sommes vraiment incapables, à l'échelle du bassin, de trouver les voies pour prendre en main la situation telle qu'elle est, tout en continuant pour les années qui viennent à négocier des améliorations en provenance de l'État, si nous ne sommes pas capables à la fois de poursuivre ce combat, qu'il faut poursuivre, vis-à-vis de l'État, mais aussi d'assumer nos responsabilités

collectives, au fond, la décentralisation des politiques de l'eau, comme la décentralisation en général, n'a plus guère de raison d'être. Attention aux signaux que nous donnons !

Je pense que les enjeux doivent être surmontables. Il y a aussi un indicateur qui n'a pas été évoqué, c'est la redevance sur le mètre cube d'eau qui n'est pas la même en fonction des différents usages. Je vous invite à regarder cet indicateur en identifiant la fraction de centime par mètre cube d'eau payé par les différents usages, et peut-être qu'au bout du compte, nous pouvons arriver à des solutions que j'espère transitoires. En effet, j'espère que nous allons obtenir un rééquilibrage de l'État – quelques pistes nous ont été données – et qu'une solution nous permette enfin de continuer à avancer et d'éviter la fuite en avant que serait la stagnation.

M. NOGIER :

Ma question s'adresse plus à l'agence par rapport à ma compréhension de la manière dont cela fonctionne. M. le Sénateur et M. le Maire avaient parlé d'avoir une rigueur budgétaire en équilibrant les dépenses et les recettes. Or, ce que je comprends de l'échange ce matin, c'est que pour nous, les dépenses sont réglementaires. Nous les avons votées. Elles sont engagées. Nous ne pouvons pas les réduire de toute façon. Aujourd'hui, on a beaucoup parlé d'équilibrage des recettes mais pas forcément de restructuration des dépenses.

M. le président :

Nous avons de grandes orientations pour les dépenses qui sont posées. Maintenant, nous ferons avec ce que nous aurons dans la caisse. Si nous avons moins de recettes, nous dépenserons moins obligatoirement. Nous ne pourrons pas dépenser plus que ce que nous avons dans le portefeuille.

M. NOGIER :

C'est-à-dire au risque d'être non conforme à ce que nous avons voté.

M. le président :

Nous n'avons pas encore voté l'élaboration du 12^e programme en tant que tel. Nous sommes toujours sur le 11^e.

Mme BROCAS, préfète coordonnatrice de bassin :

Cela ne remet pas en cause ce que nous avons voté au dernier CA. En l'occurrence, nous parlons de l'avenir, du 12^e programme à compter de 2025.

M. GUTTON :

Nous avons d'un côté le programme de six ans qui commence en 2025 pour lequel il faut construire à la fois le volet « recettes » et le volet « dépenses » qui doivent s'équilibrer. Si nous avons moins de recettes, il faudra effectivement qu'il y ait moins de dépenses. Ensuite, chaque année, le budget de l'agence de l'eau est à l'équilibre. Elle ne fait pas de dette.

Vous faites peut-être aussi allusion – nous y reviendrons sans doute dans les mois qui viennent – à la délibération qui avait été votée à Bourges. En effet, le comité de bassin a voté favorablement les 83 M€ supplémentaires chaque année, qui étaient des recettes d'ailleurs et non pas des dépenses. Le comité de bassin devra se réinterroger sur cette délibération votée au mois de juillet dernier.

M. le président :

Cela ne va pas être facile, je le sais bien, mais il va falloir que nous trouvions des solutions. J'ai entendu beaucoup de belles choses ce matin. En tout cas, une chose est certaine : si nous ne trouvons pas la solution, il ne faut pas se plaindre que d'autres la trouvent pour nous.

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) LITTORAL SUD FINISTÈRE

Point « inondations » de l'ordre du jour

M. PAVILLON :

J'ai présidé une première commission Inondations-plan Loire. La commission a été très fournie, avec des débats fructueux. L'objectif est de présenter ce PAPI complet du Pays fousnantais qui était déposé le 1^{er} août 2023, s'agissant en l'occurrence du projet de PAPI Littoral Sud Finistère.

Ce PAPI est estimé à 24 M€ pour une période de six ans. La part financée par l'Etat est estimée à 9 M€. Ce projet de PAPI doit être labélisé ensuite par la préfète coordinatrice de bassin, après l'avis du comité de bassin qui vous est proposé aujourd'hui.

Ce projet de PAPI succède à un projet de PAPI d'intention de 1,5 M€. Le périmètre du PAPI est identique au périmètre du PAPI d'intention et couvre une partie du territoire à risque « inondations » important de Quimper-Littoral Sud Finistère. Il a vocation à traiter l'aléa « submersions marines » qui fait aujourd'hui l'objet de nombreuses préoccupations.

La stratégie dans le cadre du PAPI complet a pour but de consolider les actions de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance apportée dans le PAPI d'intention.

Le PAPI complet a aussi pour objet de poursuivre l'investissement des collectivités dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité aux risques de submersion marine.

Il a aussi pour objectif de poursuivre la dynamique de prévention engagée à travers la stratégie locale de la gestion des risques inondation et de mettre en œuvre les stratégies de protection et d'adaptation des territoires aux risques de submersion marine définis dans le cadre du PAPI d'intention.

Le programme comporte 82 actions, dont 24 constituent le prolongement d'actions qui ont été lancées au cours du PAPI d'intention, 24 autres correspondent à la concrétisation d'études et de travaux et 29 actions dites nouvelles pour lesquelles le PAPI complet constitue une opportunité de réalisation.

A l'issue de débats fournis, la commission propose, à l'unanimité, au comité de bassin de donner un avis favorable à ce projet de PAPI Littoral Sud Finistère, assorti de trois réserves :

- retirer l'action 16.13 du PAPI en l'absence d'études socioéconomiques sur le sujet ;
- renforcer la concertation avec le public, les élus et le milieu associatif, notamment les associations de protection de la nature dans le cadre de la mise en œuvre de ce PAPI ;
- faire une évaluation de ce PAPI avant fin 2026, avec des clauses de revoyure et une présentation devant la commission Inondations-plan Loire.

Nous avons aussi fait des recommandations :

- s'assurer de l'adéquation des moyens humains ; le manque de moyens humains était mis en avant, en rappelant la possibilité de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui est finançable à 50 % par les fonds Barnier ;
- réaliser en priorité des diagnostics de vulnérabilité ;
- encourager les collectivités du territoire de PAPI à poursuivre l'élaboration de zonages pluviaux ou de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales ;
- réfléchir à une stratégie globale de communication ;
- faire labelliser les actions pour la journée nationale de la résilience qui s'inscrit dans l'opération annuelle Tous résilients face aux risques.

Nous proposons donc cet avis favorable, avec les réserves et recommandations qui sont indiquées dans la délibération.

Mme BRUNY :

Dans la première phrase de l'article 1, il faut mettre « assortie des réserves suivantes » au lieu de « la réserve suivante ». Au départ, la proposition concernait une seule réserve. Cela a été gardé par erreur.

M. DORON :

Dans le dossier de séance, nous avons un lien qui nous renvoyait à l'accessibilité d'un certain nombre de documents. Sauf que ce lien n'est plus actif malgré le code d'accès. Il serait souhaitable que nous puissions accéder aux documents.

Ensuite, je veux insister sur une des principales réserves qui est la notion de concertation, non pas uniquement avec les associations mais avec le public. Je pense que pour l'appropriation des enjeux sur ces questions de submersion, d'inondation et de recul du trait de côte, il faut qu'il y ait un partage et que le sujet ne soit pas débattu uniquement sur un plan politique et technique.

M. PAVILLON :

C'est marqué dans les recommandations. Le public est bien associé.

M. PIRIOU :

Un collectif d'associations locales a écrit au président du comité de bassin, à la préfète de bassin et au président de la commission Inondations le 15 février dernier en donnant leur position. Je l'ai reçu il y a quelque temps. Globalement, ils interviennent sur la forme d'abord parce qu'ils n'ont pas eu de concertation en amont. Ils se plaignent de ne pas avoir été consultés.

Ensuite, sur le fond, ils ne sont pas d'accord avec ce qui est proposé. Ils avancent d'autres solutions qui sont plus fondées sur la nature pour les dunes de Treffiagat et qui coûtent, de surcroît, moins cher. Je pense qu'il faut en tenir compte.

Dans les réserves qui sont mises, il est indiqué : renforcer la concertation. Dans ce cas-là, ce n'est même pas renforcer, c'est débiter.

Il faut aussi tenir compte de leurs propositions qui sont autres. Puis, dans « faire une évaluation avant fin 2026 de l'avancement du projet », il faut rajouter « comprenant cette concertation avec les associations et le public ».

M. BRULE :

Avec le président de la commission, je souhaite confirmer que la Dreal Bretagne, qui est instructrice du dossier, a bien vu cette saisine. Il en a bien été tenu compte dans l'instruction du dossier et dans les éléments qui ont été rapportés à la commission pour que celle-ci puisse statuer. Vous avez vu le résultat dans la délibération qui vous est proposée. Ainsi, ce sujet a bien été vu et traité.

M. PAVILLON :

Effectivement, nous avons bien reçu le courrier. Certes, nous avons changé de président de commission Inondations-plan Loire. Néanmoins, l'ancien président m'a transmis le courrier, dont le contenu a été intégré aux travaux.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *PAPI Littoral Sud Finistère (communauté de communes du Pays fouesnantais).*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-11 du 16 avril 2024.

ÉTUDE IGEDD-CGAAER

Mme BROCAS, préfète coordonnatrice de bassin :

Je vous remercie, M. le Président, d'avoir accepté que les inspecteurs de la mission conjointe IGEDD-CGAAER commanditée par Régine Engström, la préfète de bassin à qui j'ai succédé, viennent rapporter. Je remercie aussi les inspecteurs qui sont venus de Paris et qui ont été d'une grande patience pour assister à nos débats.

Je veux juste dire deux convictions fortes que j'ai sur les études HMUC, même si je pense qu'il faut les rebaptiser parce que le sigle fait peur à tout le monde.

D'abord, il est absolument indispensable que nous ayons un socle de connaissances scientifiques partagé. En effet, + 2,7°C en 2050 représentent 25 % d'eau en moins dans la Loire, nous disent les scientifiques. L'eau, après une période d'abondance, devient une ressource rare. Nous avons besoin de pouvoir discuter sur un socle précis d'études qui peuvent varier d'un sous bassin à l'autre. Il ne faut pas condamner ces études.

En revanche, on peut peut-être en améliorer la méthode. C'est à ce niveau que la mission inter-inspections, de mon point de vue, a des propositions tout à fait intéressantes. Il s'agit d'améliorer la méthode pour en fortifier la légitimité puisque certains considèrent que la gouvernance n'est pas suffisamment transparente.

Par ailleurs, l'étude HMUC est une étude scientifique qui doit proposer des scénarios dans lesquels le débat local doit s'organiser. Il faut donc que nous réaffirmions, dans notre guide méthodologique, le besoin d'éclairer ces scénarios scientifiques par une étude d'impacts socioéconomiques pour savoir ce que nous devons mettre en œuvre comme investissements, de quel pas de temps nous avons besoin, quelles sont les transformations à opérer et que chacun puisse décider en connaissance de cause.

Ce sont mes deux convictions. Nous avons besoin des études HMUC mais peut-être que nous pouvons faire évoluer la méthode pour celles qui sont en cours ou pour celles qui seront à venir. Puis, nous avons besoin d'une étude d'impacts socioéconomiques à côté pour que la décision soit enrichie et que le dialogue soit complet.

Enfin, pour cette étude d'impacts socioéconomique, nous avons besoin d'une méthode partagée qui, aujourd'hui, n'existe pas. Je remercie les inspecteurs.

M. JOLY :

Merci de nous faire intervenir dans cette assemblée générale. Nous allons vous présenter quelques éléments du rapport qui ne sortira qu'au mois de mai. Par conséquent, les éléments que nous vous présentons sont forcément succincts. Nous répondrons, de toute façon, à vos questions.

Je suis de l'Inspection générale, côté ministère de l'Agriculture. Avec mes collègues Céline DEBRIEU-LEVRAT et Claude GITTON, nous allons nous répartir la présentation.

Quels sont les objectifs de notre mission ? Nous avons une lettre de mission qui porte sur l'expertise de quelques qualités d'analyses HMUC à la lumière des travaux qui avaient été conduits pour la rédaction du guide HMUC. Nous allons donc nous attacher à formuler un certain nombre de recommandations pour l'évolution du guide. Nous avons déjà transmis quelques éléments sur l'évolution en cours.

Nous allons formuler des recommandations sur la conduite des analyses, avec un travail de réflexion sur la méthodologie utilisée. Puis, nous allons vous proposer, si nécessaire, quelques mesures locales pour résoudre éventuellement certaines difficultés qui peuvent être récurrentes sur certains territoires.

Qu'avons-nous examiné ? Nous avons choisi, à travers plusieurs critères, de nous intéresser à l'ensemble du territoire. Nous nous intéressons à l'Allier, à la Creuse, au Fouzon, au Clain, au Layon-Aubance-Louets, à la Vilaine et à la Sarthe amont, avec des caractéristiques différentes (états d'avancement et bureaux d'études différents). Nous avons choisi des critères qui nous permettaient d'avoir une analyse la plus exhaustive possible.

Vous voyez que nous avons aussi étudié un petit peu ce qui s'était passé sur le Clain en particulier, sachant que nous avons également fait du parangonnage sur ce qui se passe en matière d'analyse de volumes prélevables sur les autres territoires métropolitains, donc sur les autres agences de l'eau.

Mme DEBRIEU-LEVRAT :

Bonjour à tous. Je suis inspectrice à l'IGEDD. Pour poursuivre le propos introductif, nous nous étions attachés à comprendre ce qu'est une analyse HMUC sur le plan théorique. Nous avons regardé la façon dont le Sdage Loire-Bretagne le définit. Nous avons pu voir qu'il est cité dans 13 dispositions, particulièrement dans tout ce qui porte sur la gestion quantitative. En tout cas, nous voyons que c'est une volonté affirmée du Sdage Loire-Bretagne.

Cette démarche s'inscrit dans une évolution de la gestion quantitative structurelle et non conjoncturelle. La loi sur l'eau de 2006 l'évoque déjà. Ensuite, un décret de 2021 le définit, sachant que dans ce laps de temps, d'autres agences de l'eau, qui sont peut-être plus confrontées à ce sujet, s'étaient déjà lancées dans la définition des volumes prélevables, en particulier Rhône-Méditerranée-Corse et Adour-Garonne.

Votre Sdage l'évoque à travers l'acronyme HMUC. Il y a eu un décret en 2022. Puis, le plan Eau gouvernemental remet l'accent sur ce sujet. Ensuite, il y a eu une délibération sur la trajectoire de sobriété. En effet, dans le plan Eau gouvernemental est apparue de façon plus forte cette notion de sobriété qui regroupe d'ailleurs tout un ensemble de vocables, tant du point de vue de la maîtrise de la consommation que de l'économie d'eau.

Avec ces éléments d'entrée, nous nous étions déjà posé la question de savoir si l'étude HMUC est une originalité en tant que telle. En effet, il était indiqué dans la lettre de mission que c'était une particularité de Loire-Bretagne. Certes, c'est écrit dans le Sdage. Par contre, c'est avant tout une étude d'évaluation des volumes prélevables telle que cela a été défini réglementairement. Il est réalisé sous d'autres formes, parfois sans le C, sans le volet « climat », dans d'autres bassins.

Est-ce que c'est une originalité ? Nous n'en sommes pas convaincus. En tout cas, il nous semble que c'est quelque chose qu'il faut faire à l'échelle de tous les bassins hydrographiques. Seine-Normandie, d'ailleurs, s'est lancé très récemment dans l'exercice.

Nous avons aussi essayé de comprendre la place d'une analyse HMUC ou d'une étude d'évaluation des volumes prélevables. Comment est-ce que cela s'inscrit dans la complexité de la planification de l'eau ? Effectivement, cela doit s'y inscrire. Cela ne doit pas être quelque chose en plus. Nous nous étions surtout attachés à voir comment cela s'articule avec d'autres démarches de planification qui sont présentes sur les territoires ou qui sont en devenir.

Ainsi, le fil conducteur de notre futur rapport et de notre présentation porte sur : qu'est-ce qu'une HMUC ? Jusqu'où va-t-elle ? Jusqu'où ne doit-elle pas aller ? Nous avons parlé des analyses à la fois socioéconomiques et environnementales pour avoir le pilier « développement durable ». Nous avons donc les trois dans « analyse socio-éco-environnementale ». C'est à voir. Nous développerons sûrement ce terme un peu plus tard dans la présentation, voire dans les questions.

Nous avons essayé de découper la présentation méthodologiquement en quatre parties. Il y a une partie « émergence de la démarche » qui est fondamentale. Il faut poser les bases de cet exercice.

Ensuite, il y a la réalisation proprement dite qui est un temps dans lequel certains ont abouti – nous les avons mis dans les échantillons (le Fouzon, le Clain, la Creuse...) – tandis que d'autres sont en train de se lancer et d'autres pas.

Puis, nous avons une phase très distincte qui est la prise de décision au vu de ce que sera l'analyse. C'est une partie complètement à part et qui a besoin d'être agrémentée d'éléments pour pouvoir avoir une décision en pleine conscience.

Enfin, il faut mettre en œuvre. Il faut le faire. On connaît – c'est très bien –, mais ensuite il faut agir.

Concernant l'émergence de la démarche, sur cette phase, il nous semble très important que chaque maître d'ouvrage, soit un EPTB, soit une autre structure porteuse, établisse une feuille de route avant de démarrer quoi que ce soit.

Que doit-on mettre dans cette feuille de route ? On doit contextualiser et exprimer les besoins, les attendus, les limites de cette analyse. En gros, il faut faire un cahier des charges. Il faut même

produire une note de cadrage pour les prestataires retenus pour bien réexprimer, au vu de la proposition, ce vers quoi les prestataires doivent aller.

On doit définir la gouvernance : qui décide quoi et quand ? Cela peut mobiliser des commissions techniques territoriales. Il nous paraît indispensable que cette gouvernance soit accompagnée d'une compétence en sciences sociales. Il faut des experts de la concertation. C'est un élément vraiment très important qui fait défaut, et qui fait sûrement encore défaut, à de nombreux endroits. C'est un métier. Ce n'est pas un métier qui est exercé forcément par des experts de l'eau. Il doit y avoir cette compétence soit dans le groupement, soit ailleurs dans la gouvernance – c'est à voir par rapport au territoire –, mais elle est indéniablement importante. Elle doit accompagner le « avant HMUC », le « pendant HMUC » et le « après » aussi.

Ensuite, le périmètre doit être proportionné à partir d'une analyse multicritère. Nous avons vu des analyses HMUC menées sur des territoires très vastes et d'autres, au contraire, sur des territoires beaucoup plus restreints. Quelle est la bonne taille ? Nous n'avons pas forcément la recette miracle. Par contre, cela doit être assumé par ceux qui veulent la lancer pour être pleinement conscients des limites ou de la précision qu'ils vont donner et faire porter à cette analyse.

Cette feuille de route doit également lister les décisions qu'il va falloir prendre, au moins les types de décisions, ainsi que les suites qui sont prévues pour l'analyse HMUC pour projeter cet exercice de connaissance.

Il faut qu'une délibération accompagne cette feuille de route, notamment si une commission locale de l'eau est en présence. Il y a des Sage partout en Loire-Bretagne. Il faut avoir cette instance en pilotage macro et qui délibère sur cette feuille de route.

Une fois cette phase d'émergence faite, on part sur la réalisation. Sur la réalisation, nous avons une présentation en deux parties : sur le contenu (le fond) et sur la méthode (le contenant).

Nous avons observé sur les territoires que cela ne se passe pas toujours dans l'ordre de l'acronyme. On ne fait pas H, M, U, puis C. On fait plutôt U (usages) en premier. On retourne dans l'écueil qui a été indiqué dans n rapports d'inspection, qui est connu nationalement, notamment qu'il y a un défaut de connaissance sur les prélèvements, quel que soit l'usage. Ce constat est récurrent. Certes, il y a une amélioration sur cette connaissance. Il n'en demeure pas moins que chaque analyse HMUC doit débuter par un temps de recueil des usages en termes de prélèvement pour tous les usagers. C'est permanent. C'est pour cela que tous commencent directement par cela. Personne n'échappe à l'exercice.

C'est un écueil permanent. Néanmoins, c'est aussi une opportunité pour capitaliser puisqu'ils vont gagner, au moment de cette enquête de proximité, de la donnée « prélèvements ». Ils vont pouvoir gagner en connaissance et en finesse. Il s'agit donc de capitaliser impérativement ces informations qui sont en cours de production sur l'intégralité de votre territoire.

Ensuite, viennent de façon plus mêlée le M et le H. Le H recouvre deux dimensions : l'hydrologie pour tout ce qui est superficiel et l'hydrogéologie pour le souterrain qui, lui, est un petit peu plus mal compris. Il est plus difficile. Le souterrain, c'est sous le pied, donc on le voit moins. C'est plus difficile à matérialiser ou à modéliser. Il y a donc besoin de travailler plus sur le volet « hydrogéologie » du H.

Il y a aussi tout un questionnement sur les hypothèses qui sont retenues – nous le réindiquerons encore dans la présentation –, notamment pour tout ce qui est la reconstitution des débits influencés pour l'hydrologie. C'est valable aussi pour l'hydrogéologie, il y a des relations nappes/rivières qui sont avérées à certains endroits de votre territoire.

Il manque encore de l'information sur les prélèvements. Les hypothèses qui sont retenues ont tendance à se déliter tout au long de la démarche parce qu'elles sont oubliées petit à petit. Il n'empêche qu'elles amènent une information. Il y a une solidité. Il y a une confiance qui est assez avérée. Ce sont des modèles qui sont souvent solides mais sur lesquels il faut garder pleinement conscience qu'ils fondent une projection et qu'il faut en connaître les limites.

Le volet M est un volet très complexe où il y a besoin d'un accompagnement du sachant-expert – l'OFB est très souvent présent – pour aider à moduler et à choisir les bonnes méthodes. Beaucoup ont parlé notamment de la méthode des habitats dite « Estimhab ». Cependant, il existe bien d'autres méthodes hydrologiques et hydrauliques. C'est ce trio qu'il faut mobiliser suivant l'information en présence, suivant les caractéristiques des cours d'eau, etc.

Il y a une caractéristique qui a du mal à être prise en compte dans la réalisation, c'est tout ce qui porte sur l'hydromorphologie des cours d'eau. Pourtant, cela a une incidence considérable sur les volumes engagés. Beaucoup ont des difficultés à l'intégrer. L'incidence des altérations de la morphologie n'est pas un sujet simple.

Je termine sur le volet C qui sert plus à basculer dans le volet « diagnostic ». Au moment de croiser, c'est un véritable critère à intégrer. Il s'agit plus d'une synthèse bibliographique de données, de connaissances mais qui est difficile à projeter sur le territoire.

Ainsi, l'intégration du C est encore à améliorer. En tout cas, il est pris en compte au sein du diagnostic qui sort d'une analyse HMUC.

La diapositive suivante porte sur la forme. Sur la méthode, il faut produire des documents qu'il faut rendre les plus appropriables possible. Lorsque nous avons fait les débriefings par territoire, j'utilisais le terme « biblique ». C'est très dense. C'est très gros. Ce sont des analyses qui produisent énormément de connaissances. Il y a un saut de connaissance monstrueux grâce à ces analyses. Il n'en demeure pas moins que c'est très difficile à s'approprier pour toutes les parties prenantes. Aucune n'échappe à ce constat. Nous ferons des recommandations sur ce point.

L'analyse HMUC délivre des fourchettes d'informations, des fourchettes de valeurs. Elle n'est pas biblique en ce sens qu'elle ne donne pas un chiffre qui est marqué dans le marbre. Elle donne plutôt un ensemble d'informations. Elle donne surtout une fourchette de valeurs au regard de laquelle il faudra prendre des décisions dans les phases suivantes.

C'est un outil spécifiquement, exclusivement d'aide à la décision. Par contre, il est fondamentalement important pour chaque territoire d'arriver à s'en doter. C'est pour cela que même les territoires qui sont moins marqués par la gestion quantitative se lancent maintenant dans l'exercice.

M. JOLY :

Il faut, au bout d'un moment, arriver à prendre des décisions au regard de ce que l'analyse HMUC a produit. Quelles décisions prendre ? Il s'agit d'arrêter les volumes prélevables, de les répartir entre usages et de définir les DOE en partant de fourchettes issues de l'analyse HMUC. La notion de fourchette est importante. Il s'agit donc de décider en toute connaissance de cause, avec toutes les données nécessaires au moment de préparer la décision en CLE par exemple.

Il faut savoir accepter les incertitudes. Notre rapport relèvera un certain nombre d'incertitudes et la façon dont nous avons analysé leur prise en compte. On peut être amené à examiner des alternatives décidées avec une analyse multicritères. La décision n'est pas simple. Il y a toute une série de critères à prendre en compte, dont les impacts socioéconomiques et les incidences environnementales.

Il faut tenir compte de la possibilité de se tromper. Pour cela, il faut garder une trace des choix, des arbitrages qui ont été faits et des doutes qui ont été émis. C'est une gestion qui va être durable. On a besoin de savoir ce qui était décidé auparavant et comment cela a été décidé pour avoir une gestion plus dynamique des actions à entreprendre.

Il convient de définir des objectifs de résultats – on doit savoir où l'on va, en ayant un état précis des cours d'eau et pouvoir le suivre – et pas seulement des objectifs de moyens. Cela pose différentes questions, dont la répartition des volumes prélevables.

On doit pouvoir mettre en place un monitoring, cette méthode de gestion avec tableau de bord.

On doit pouvoir concevoir qu'il est possible de revenir sur des décisions et d'expérimenter un certain nombre d'actions, de décisions pour pouvoir y revenir. Quand les objectifs de résultats n'ont pas été atteints, on doit être capable de les remettre en cause, de les rediscuter et de décider au vu de l'évolution de la situation.

On doit être capable d'améliorer en permanence la connaissance pour réduire les incertitudes, notamment sur les prélèvements. Il y a donc un mode de gestion à mettre en place.

On doit avoir un dispositif de suivi-évaluation sur la mise en œuvre des actions à la suite de prises de décisions.

Il faut s'appuyer au mieux sur les outils existants. Nous avons parfois été amenés à instrumenter les réseaux, donc quid de l'avenir de ces instruments mis en place.

On doit introduire beaucoup plus d'agilités parfois. Cela veut dire que l'on doit bien définir les étapes de mise en œuvre des actions, avec des valeurs cibles et des jalons comme dans une planification classique, et avoir la possibilité de mettre à jour les décisions.

M. GITTON :

Pour mettre en œuvre les décisions, il y a des choses qui passent par la CLE. En effet, le Sdage donne un rôle très important aux CLE. Il y a des choses qui passent par la révision du Sage. Quand vous avez adopté le Sdage 2022-2027, vous avez modifié les termes du Sdage qui permettent de tout de suite mettre en œuvre certaines conclusions des analyses. Il suffit que ce soit validé par la CLE pour que le Sage soit révisé. Vous avez donc gagné en agilité.

En termes de mise en œuvre, il y a aussi des choses qui relèvent de décisions préfectorales, dont une qui est très importante et qui est relativement nouvelle. En effet, le préfet coordonnateur de bassin a une compétence nouvelle qui lui a été donnée par un décret en juin 2021. C'est un peu surprenant parce que cette compétence consiste à dire que le préfet arrête les volumes prélevables et les répartit par usage. Jusqu'à présent, seul le règlement d'un Sage pouvait faire cela.

Cette compétence existe depuis juin 2021. C'est quand même bizarre parce que presque trois ans après, tous les interlocuteurs que nous avons rencontrés, pratiquement, n'imaginent pas aller jusqu'à partager l'eau et la répartir entre usages. C'est même à se demander parfois si cette compétence, cette responsabilité ne fait pas peur. De toute façon, à un moment donné, il faudra bien arriver à prendre le taureau par les cornes.

Ensuite, il faut définir et mettre en place des plans d'action : projet de territoire pour la gestion de l'eau et contrat territorial. Vous connaissez tout cela.

La diapositive suivante concerne le comité de bassin. Vous avez une responsabilité absolument énorme. Je dis cela parce que la mise à jour du Sdage constitue un rendez-vous particulièrement important. Le contexte aura beaucoup évolué normalement en six ans. Le bassin sera couvert de Sage. Ce n'est pas tout à fait nouveau mais cela restera sans doute une originalité du bassin Loire-Bretagne.

Puis surtout, le deuxième point qui permet d'affirmer que le contexte aura beaucoup évolué, c'est que des analyses HMUC auront été conduites partout, sur 85 % du territoire pratiquement. Ces analyses auront permis d'améliorer considérablement la connaissance. Un pas de géant aura été fait. Partout ou presque, on saura dire le niveau de la ressource disponible dans les territoires.

Quand vous avez défini le Sdage 2022-2027, vous étiez bien loin de cela. Je prends l'exemple de la disposition 7b3. Vous savez tous ce qu'il en est. On s'était dit que comme ce sont des territoires qui ne sont pas encore en zone de répartition des eaux, on va oublier la question. Tant qu'on n'en sait pas plus, on va dire qu'il ne faut pas augmenter les prélèvements. C'était une sorte de mesure conservatoire, prudente.

En l'occurrence, cela aura radicalement changé parce que dans les territoires 7b3 et ailleurs, on pourra dire : voilà quel est le volume prélevable et voilà comment il a été réparti entre les usages, puis on va avancer dans cette voie.

Moyennant cela, je fais un vœu pour vous, c'est que vous fassiez un Sdage 2028-2033 qui, en termes de gestion quantitative de la ressource, ne baisse pas la garde en termes d'efficacité, mais qui soit un tantinet plus simple. Ce sera mon dernier mot. Merci de votre attention.

[Applaudissements]

M. le président :

Je suis très heureux, mon cher Claude, de vous revoir. Je vous remercie pour le travail qui a été réalisé. Il fallait vraiment le faire. Les conclusions mériteraient un long débat mais nous n'aurons pas le temps ce matin. En tout cas, de belles choses ont été dites. Il faut que nous prenions la mesure. Il faut que l'étude HMUC nous aide collectivement.

Le monde de l'eau devient complexe. Face à cette complexité, nous avons beaucoup de collègues qui jettent l'éponge. Aujourd'hui, ces études HMUC sont territoriales, ce qui est une chance. Il faut donc qu'elles soient appréhendées par l'ensemble des acteurs des territoires. Je pense en premier

lieu aux intercommunalités qui ont deux compétences majeures : l'aménagement du territoire et le développement économique sous toutes ses formes. Cela passera par une implication très forte des intercommunalités dans les bassins. J'en suis intimement convaincu.

Il faut que ces intercommunalités comprennent l'enjeu du grand cycle et la nécessité d'agir sur les périmètres hydrographiques qui, malheureusement, ne sont pas les périmètres des intercommunalités. Je plaide donc un peu pour des contrats de gouvernance et de compréhension commune. Nous ne changerons les choses que si nous sommes capables de nous faire comprendre par les autres.

Aujourd'hui, dans tous les territoires, on se pose des questions sur la ZAN. On se pose des questions sur l'accueil de nouvelles populations. On se pose des questions sur le développement économique. On se pose des questions sur la transition agricole, etc. Ce sont des sujets qui vont impacter, ou qui peuvent impacter, directement nos sujets de la ressource en eau.

Il faut que tout cela s'appréhende. Je ferais bien une ouverture sur votre analyse pour dire qu'il faut que les périmètres de CLE et de Sage parlent aux intercommunalités et aux autres acteurs du territoire. Il faut que l'eau devienne un sujet commun. C'est une de mes suggestions.

En tout cas, merci. Nous allons distribuer vos conclusions. Nous passerons sans doute en commission. Cela donnera l'occasion aux collègues d'intervenir. Ensuite, nous en reparlerons pour les uns et pour les autres.

Mme BROCAS, préfète coordonnatrice de bassin :

Les études HMUC déterminent un ensemble de connaissances scientifiques sur les volumes prélevables en période de basses eaux et de hautes eaux. Je voulais juste rajouter cette petite précision.

M. COUTURIER :

J'attends avec impatience le document complet que nous recevrons au mois de mai parce que nous n'avions qu'une présentation dans les grandes lignes. Je suis membre de la CLE du Sage Estuaire de la Loire. Avec Jean-Sébastien Guitton, nous suivons de très près l'avancée de l'étude HMUC sur notre territoire. Nous sommes également membres du comité de pilotage de l'étude HMUC qui porte sur l'artère Loire et Allier du bassin Loire-Bretagne.

Nous retrouvons dans votre étude des choses intéressantes concernant les modèles qui sont utilisés, avec les limites. En effet, on ne peut pas avoir une connaissance exacte de toutes les données. Chaque fois, au moins sur le Sage estuaire de la Loire, nous avons bien vu qu'il fallait prendre les résultats avec un certain pourcentage d'erreurs. Il faut savoir prendre cela en compte et l'accepter.

Ce que j'ai beaucoup aimé aussi, c'est l'objectif de résultat concernant l'état des milieux et l'état des cours d'eau. L'objectif de l'étude HMUC est finalement de mettre en exergue l'importance des milieux naturels qui doivent être continuellement préservés parce qu'il y va de la santé de tout le monde en matière d'eau potable et autres. Je suis vraiment satisfait de voir que c'est bien un objectif de résultat qui doit être recherché et évalué.

M. GUITTON :

Nous sommes, comme beaucoup de territoires, en train de mener une étude HMUC sur le périmètre estuaire de la Loire. Cet aperçu qui a été présenté est très intéressant. J'identifie, sur plusieurs points, des moments où l'on voit bien qu'il y a de petites incompréhensions et des enjeux de méthode. Puis, il y a des aspects où l'on a adopté le bon point de vue et d'autres où l'on aura intérêt à partager davantage sur l'utilité, sur comment distinguer la partie « connaissances » et la partie « actions », etc. Beaucoup de choses me semblent intéressantes.

Ensuite, j'ai un petit point d'alerte. Maintenant, je comprends mieux une sollicitation que nous avons reçue. Je suis président du SYLOA, la structure porteuse du Sage de l'estuaire. Nous avons reçu un mail des services de l'Etat qui nous indique qu'un travail est en cours entre les services de l'Etat et les représentants du monde agricole pour contribuer à cette évolution du guide des études

HMUC. C'est un travail dans lequel les collectivités, notamment celles qui portent les études HMUC, ne sont pas invitées.

Je crois qu'en termes de méthode – je ne sais pas si c'est la même chose sur tout le territoire –, il y a quelque chose qui est vraiment contraire à l'esprit de ce qui vient d'être dit. S'il s'agit vraiment de se réinterroger sur la manière dont on mène les études, il faut que ce travail soit réalisé de manière pluraliste. Je viens de signer un courrier à M. le Préfet et à la DDTM pour alerter à ce sujet. Il est difficilement compréhensible qu'un travail en chambre soit mené uniquement avec les représentants du monde agricole, sans celles et ceux qui pilotent ces études HMUC. Je m'interroge si c'est commun à tous les territoires ou si c'est une spécificité de la partie aval de la Loire et du bassin.

Puis, je vais faire un petit point de digression. La préoccupation de notre territoire en ce moment, c'est le fait que depuis bientôt 18 mois, nous avons voté le nouveau Sage Estuaire de la Loire et que nous avons des échanges difficiles avec les services préfectoraux pour qu'enfin, l'arrêté soit signé. Je sais que le président de la CLE a eu l'occasion de vous solliciter, M. le Président, mais j'en appelle au comité de bassin et à l'ensemble des acteurs qui peuvent nous aider à sortir par le haut de cette situation.

Nous avons un Sage ambitieux, notamment sur la préservation des zones humides de sources et des zones humides inondables. Manifestement, il y a un blocage, une incompréhension. Cela devient à la fois embêtant du point de vue de l'ambition que nous voulons porter sur notre territoire et d'un point de vue très pratique. Cela fait 18 mois que nous travaillons avec deux Sage : le Sage en vigueur et le Sage que nous avons voté il y a 18 mois. J'en appelle aux uns et aux autres pour que l'arrêté de ce nouveau Sage, dans son ambition affirmée et confirmée, puisse être signé.

Je voulais simplement faire ce petit appel à l'aide parce que pour l'instant, localement, nous ne nous en sortons pas.

M. PERROCHON :

J'ai présidé la première étude HMUC du bassin Loire-Bretagne sur le bassin du Fouzon. Je salue les membres de la commission d'enquête, Mme DEBRIEU-LEVRAT et M. JOLY qui m'ont auditionné sur le sujet. Je retrouve dans leur rendu beaucoup d'éléments dont je leur avais fait part.

Je voulais faire plusieurs observations sur ces fameuses études HMUC. Elles sont importantes pour améliorer la connaissance du milieu. Aussi, il ne faut pas avoir peur de se doter d'éléments complémentaires pour l'enrichir s'il le faut pour avoir un diagnostic qui soit le plus fiable possible.

Puis, ces études HMUC ne doivent pas aboutir uniquement à une réponse conjoncturelle. En l'état actuel des choses, elles sont basées sur la définition de seuils et de volumes prélevables. Pour moi, c'est une réponse conjoncturelle. Si nous voulons avoir une réponse plus structurelle, il faut prendre en compte l'ensemble du milieu. Il ne faut pas s'arrêter aux usages réglementés mais prendre en compte également les usages non réglementés lesquels peuvent avoir une influence extrêmement importante, comme cela a été le cas sur mon bassin, sur le bilan hydraulique du bassin. Cet aspect structurel est fondamental pour apporter quelque chose de vraiment positif au niveau des milieux.

M. LE COAT :

La température des cours d'eau est-elle prise en compte dans l'étude HMUC ? Je m'excuse pour cette question très précise.

M. SERVANT :

Merci pour ce travail et cette présentation. Je crois que c'était nécessaire et indispensable. Nous l'avions d'ailleurs demandé au niveau du monde agricole à la mise en place des premières études HMUC.

Quelques questions que nous nous posons ressortent, notamment sur l'impact des objectifs définis au début. Nous avons posé la question : qui définit ces objectifs ? Certes, l'étude HMUC définit des volumes par rapport à des objectifs « milieux ». En revanche, qui les définit ? Nous le

voions bien, en fonction d'une petite variation de l'objectif, avec les incertitudes des modèles comme vous l'avez évoqué, on peut arriver à des résultats très variables. Je crois qu'il faut être très prudent là-dessus. Il faut bien définir la chaîne des prises de décision à un moment donné.

Vous avez apporté des propositions qui sont tout à fait intéressantes. Il faut sûrement expérimenter sur certains bassins et accepter de revoir des objectifs, de se remettre en cause. Nous travaillons avec du vivant. Nous travaillons avec le climat. Aujourd'hui, on a l'impression que l'on va définir un objectif à vie. Or, le climat va sans doute changer. Il faudrait tester sur certains territoires pour mesurer l'impact, pour voir ce que cela donne et ce qu'il faut faire évoluer.

La question de l'étude d'impact a été évoquée par Mme la Préfète. C'est indispensable pour définir des objectifs ou des volumes. Il faut connaître l'ensemble des impacts que cela peut avoir et trouver un peu un équilibre à tout cela. Pour mettre en œuvre des actions, il faut avoir l'ensemble des éléments.

Sur les volumes « hors basses eaux », c'est parfois un peu plus ambigu. Il est indiqué que l'étude HMUC peut définir ces volumes. Par ailleurs, on lit que l'étude d'impact peut mesurer, à elle seule, l'impact. Est-il nécessaire de définir des volumes ? Cela peut être une bonne chose de les connaître. Cependant, ce ne sont peut-être pas des volumes aussi arrêtés que le sont les volumes « en basses eaux ».

Mme SCHAEPELYNCK :

J'ai été auditionnée par la mission. Je les remercie du temps qu'ils ont passé sur nos territoires pour essayer de comprendre ce qui s'y passait. Sur les Pays de la Loire, nous avons plusieurs études qui étaient déjà très avancées lorsqu'ils sont venus nous auditer.

Je vous remercie d'avoir remis un peu de méthode. On se rend compte que pour certaines études, en particulier au niveau de l'émergence de la démarche, le cahier des charges n'avait pas été travaillé avec les membres de la CLE. Un jour, le cahier des charges a débarqué dans nos discussions sans que nous en ayons discuté. Aujourd'hui, par exemple sur l'axe Loire-Allier, il y a une discussion auprès des différents opérateurs pour faire connaître le cahier des charges qui est proposé. On peut en discuter. C'est un premier point qui me semble important.

Ensuite, concernant la réalisation de l'étude HMUC, vous avez évoqué les angles morts autour de certains points en particulier, notamment tout ce qui était lié à la morphologie des cours d'eau. Nous l'avons signalé. Il y a certains cours d'eau où c'est un véritable enjeu.

Vous avez indiqué qu'au fur et à mesure que l'on avance dans l'étude, on a un certain nombre d'incertitudes sur les modèles. Aujourd'hui, elles ne sont pas listées dans toutes les études. En l'occurrence, il faudra peut-être veiller à les lister, à essayer de les quantifier. Effectivement, ce n'est pas évident mais il s'agit de donner une fourchette. A la fois sur les scénarios qui sont proposés sur les gammes de DOE, avec les volumes prélevables afférents, mais également lorsqu'on est sur les scénarios qui sont proposés en répartition entre les différents usages, on est au mètre cube près. Je suis désolée mais quand on est scientifique et qu'on liste un certain nombre d'incertitudes, on doit arriver sur des fourchettes ou des gammes.

Aujourd'hui, il y a la question de la portée réglementaire par rapport à ces volumes répartis entre usages. Demain, comment l'Etat va-t-il s'en servir pour les autorisations apportées ? Cette question est très importante. C'est pour cela que nous l'avons posée.

Il y a une chose dont on n'a pas tellement parlé mais qui a entraîné beaucoup de débats dans les études, c'est la répartition temporelle. Là-dessus, il y a aussi un enjeu par rapport à l'agriculture. Nous savons grosso modo combien le bétail va boire entre janvier et décembre. Aujourd'hui, sur les usages liés à l'irrigation, nous n'avons pas la même temporalité que les autres usages. C'est aussi quelque chose qui doit être entendu.

J'ai le sentiment que dans certaines études, on a confondu gestion structurelle et gestion conjoncturelle.

Pour les études HMUC qui sont les plus avancées, par rapport à toutes les recommandations que vous avez pu faire, comment passent-elles à la moulinette ? Y a-t-il des choses qui peuvent être retravaillées et rediscutées ?

Enfin, a été évoqué au niveau des Pays de la Loire un travail qui était réalisé entre les services de l'Etat et la profession agricole à la suite de différents mouvements. Effectivement, il y a eu des

échanges entre Draaf, Dreal et profession agricole concernant un guide. Il n'y a pas de concurrence par rapport à la mission. Ce n'est pas le sujet. C'était par rapport aux études qui étaient les plus avancées : où en était-on en termes de méthode et quelles recommandations l'Etat pouvait-il apporter à ces études ?

M. DEGUET :

Nous attendons avec beaucoup d'attention vos conclusions. Je voudrais juste réagir à votre présentation. La première chose qui m'a frappé, c'est que vous parliez de HMUC et pratiquement pas de PTGE. Vous avez mis les PTGE derrière. Je ne suis pas d'accord avec le fait que vous l'ayez oublié. Je pense que vous mélangez les deux aspects « connaissances » et « actions ». Il y a un risque énorme à ce que les études HMUC soient en permanence perturbées par la vision que l'on a de ce qui va en sortir et que l'on ramène tout le temps des éléments qui sont du domaine de l'action à l'intérieur de l'étude HMUC.

Mme la Préfète, nous vous avons interrogée à plusieurs reprises. Vous avez répondu que c'est à côté, que cela ne vient pas se mêler à l'étude HMUC. Or, un certain nombre d'interventions qui ont été faites montrent que ce n'est pas ainsi que c'est vécu, qui montrent qu'on est déjà en train de se poser la question de ce que les milieux vont bien pouvoir faire de plus que ce que l'on pourrait estimer naturel pour satisfaire des besoins économiques.

Je pense qu'il y a fondamentalement une question qu'il faut arriver à résoudre pour ce qui est du domaine de l'action. Ensuite, on peut décider de s'asseoir sur les milieux. L'étude HMUC ne doit pas occulter ces éléments. Cette question est très importante. Je voudrais rappeler que nous sommes dans un contexte où un certain nombre d'études HMUC ont été stoppées et où la fameuse étude socioéconomique sert de prétexte pour bloquer toute l'évolution des études HMUC.

Il faut que nous ayons une vision un peu claire de comment les deux s'articulent, sinon on risque de tuer complètement les études HMUC tout en disant partout que c'est vraiment bien alors qu'il y a toute une série d'endroits où c'est stoppé. Je pense que la question de connaître l'articulation entre les deux devrait être beaucoup plus étudiée. Il faut voir à quel endroit se trouvent les études socioéconomiques. Sont-elles dans cette étude ? Sont-elles ailleurs ? Il faut absolument définir cela précisément, sinon nous allons avoir des études qui n'y seront pas.

Ensuite, vous parlez de fourchettes. Je préfère que ce soit des valeurs avec des marges d'erreur et je vais vous dire pourquoi. Dès l'instant où l'on met des fourchettes, tout le monde pense que c'est négociable. Tout le monde pense qu'il y a un bas et un haut et qu'il suffit de tirer les moyens jusqu'en bas. C'est toujours la même histoire. C'est la confusion entre la donnée scientifique et l'application. Si la donnée scientifique se traduit par le fait que si c'est improbable, on peut tirer au maximum, il peut y avoir l'inverse qui consiste à tirer au minimum. On arrive ainsi sur des débats qui deviennent insolubles.

J'ai noté votre proposition de « revenir sur des objectifs de résultats ». A mon avis, il vaut mieux revenir sur la méthode que sur l'objectif. La façon dont vous l'avez formulé n'est pas très claire. J'espère qu'il ne s'agit pas de revenir sur l'objectif.

M. NOGIER :

Toujours sur ces questions d'études HMUC, il y a quelque chose qui me choque depuis le début. On parle souvent de production de connaissances scientifiques. Il me semble que ce ne sont pas des études scientifiques. Le sont-elles ? Veulent-elles l'être ? Ont-elles vocation à le devenir ? Est-ce que nous voulons faire avec ?

La production d'un corpus scientifique ne se fait pas avec un consensus et une discussion sur les objectifs. Je suis d'accord avec ce qui était dit avant, il faut séparer la production des connaissances et les actions. Je ne comprends pas. Qui s'occupe de ces études ? Est-ce que ce sont les privés, le public, les universités, le CNRS ?

Si l'on veut prôner une connaissance scientifique, il y a une méthodologie. Il y a des protocoles. Il y a la revue par les pairs. Il y a les discussions. Il y a les statuts épistémiques... Ce ne sont pas des sociétés privées qui peuvent s'occuper de cela. Je ne comprends pas. Dans le futur, si jamais des gens veulent attaquer le plan d'action sur la base du statut épistémique de ces connaissances, nous allons nous faire trancher en deux. Quelle est la légitimité de ces études ?

M. GANDRIEAU :

Vous parlez de mobiliser les savoir-faire en matière de concertation. Vous avez mis les pieds dans le plat. C'est une évidence, les élus n'ont pas la capacité psychologique d'expliquer ces choses compliquées. Je me suis aperçu que les services de l'Etat non plus.

Je vais reprendre une phrase que nous avons écrite pour le plan d'adaptation au changement climatique en matière d'inondations. C'est exactement celle-là qu'il faut mettre. Il s'agit d'« utiliser les outils des sciences comportementales pour accompagner les explications et les changements ». Je pense qu'il y a beaucoup à faire et à dire, donc nous devons nous faire accompagner par des gens qui sont capables d'expliquer des choses compliquées.

En tant que président de CLE, je suis très technique. Je suis capable de rentrer dans ce dossier HMUC sans problème. En revanche pour que mes interlocuteurs comprennent, c'est une autre paire de manches.

Mme BROCAS, préfète coordonnatrice de bassin :

C'était intéressant. Merci encore à vous. Quand vous aurez rendu vos conclusions définitives, je pense qu'il y aura besoin d'un travail un peu approfondi dans cette enceinte pour voir comment nous pouvons nous en emparer. Merci, M. le Président, de l'avoir permis.

M. le président :

Je suis très content que nous ayons engagé ce travail au regard d'un certain nombre d'interrogations qui étaient posées.

Mme ROUSSET :

Je reviens sur la présentation. Les membres de la CLE sont définis par arrêté. De ce fait, il y a des absents, notamment les gestionnaires AEP. Je considère que c'est préjudiciable. Il faut pouvoir ouvrir la CLE de façon « amiable ». Nous avons peut-être un trou en la matière. C'est peut-être la volonté locale de faire venir d'autres gens que l'on prend parfois au hasard. En tout cas, que les gestionnaires AEP soient absents de ces démarches, cela pose quand même une vraie question.

Pour moi, c'est vraiment une question de fond de s'interroger : pourquoi les acteurs ont-ils peur de prendre des décisions quantitatives ? Est-ce que ce sont les bons acteurs ? Le système de concertation, tel qu'on le met tout le temps en avant, est-il la meilleure méthode pour réfléchir à ces sujets, puis les porter après ? Pour un élu, c'est plutôt « casse gueule » que de contraindre un territoire.

Ensuite, j'ai une autre question : comment fait-on quand on n'est pas à l'aise avec la partie « hypothèse milieux naturels » ? Là, je reviens sur la question des études scientifiques. Nous avons à travailler sur des hypothèses. Je vois la difficulté à avoir des valeurs vraies. Je voulais faire équiper mon territoire de systèmes de mesures pour que par la suite, nous puissions mesurer. Fondamentalement, l'élément qui m'intéressait, c'était de connaître le territoire par des mesures et non pas par des hypothèses.

Or, on se cache derrière un travail qui est construit sur des hypothèses. Notamment, je m'interroge toujours : est-ce qu'on ne surévalue pas le milieu naturel par rapport à ce qu'il sera ? Notamment une fois qu'il aura rencontré les difficultés liées au changement climatique. Nous savons bien que des espèces emblématiques, par exemple, auront disparu. En faisant des hypothèses sur les espèces qui n'existent plus, on se trompe de calibrage.

Ensuite, il y a tout le temps cette question de sobriété. Comment aller vers l'optimisation ? Comment gère-t-on et comment amener du positif ? C'est vraiment ma question : comment amener du positif et pas du mortifère dans nos décisions ? Dire aux gens dans les villages qu'on va faire moins et qu'on va bloquer leurs activités... Je fais du quantitatif chez moi. On a dit à certains villages : « Vous n'avez plus le droit d'avoir la moindre industrie ». A certains villages et pas d'autres... Calibrer les choses de cette façon, c'est mortifère sur un territoire.

Effectivement, il faut que nous puissions, en parallèle et assez vite, pouvoir amener du positif sur les territoires. On peut peut-être imaginer des solutions, sauf qu'aujourd'hui, nous sommes un peu en difficulté pour cela.

M. le président :

Vous pouvez vous approprier cette étude. On va vous faire passer les documents. Si vous avez des suggestions ou des remarques, vous pouvez aussi les adresser. Nous les transmettrons à la mission.

M. GUTTON :

Il était prévu de faire un point sur toute une série d'études prospectives pour 2050 en prolongement de l'intervention de nos collègues de l'IGEDD et du CGAER sur les travaux en cours sur Loire-Bretagne, notamment les travaux Loire-Bretagne 2050, l'étude HMUC sur l'axe Loire. Vu l'heure tardive, je propose que nous ne le fassions pas. C'est Philippe Gouteyron, directeur de l'évaluation et de la planification, qui devait le faire. Nous allons diffuser les PowerPoint qui sont très précis et très complets. Je le remercie d'ailleurs de les avoir préparés. Puis, nous y reviendrons vraisemblablement au comité de bassin de juillet prochain. Ces études sont en cours. Elles auront progressé. Nous pourrons faire un point actualisé sur le sujet.

C'est l'occasion de signaler que Philippe Gouteyron va rejoindre le ministère de la Transition écologique, c'est donc son dernier comité de bassin aujourd'hui. Il va apporter son expérience et ses compétences à la direction de l'eau et de la biodiversité.

[Applaudissements]

M. GUTTON :

David Jullien, le directeur des redevances, va aussi quitter l'agence pour prendre sa retraite dans quelques jours. Dans l'attente de la nomination de son ou de sa successeur(e), il a une excellente équipe derrière lui qui restera présente pour accompagner le président du groupe de travail « redevances » dans la préparation du plan de financement.

M. JULLIEN :

J'ai à mes côtés Daniel Morabito à ma droite et Thierry Pichelin à ma gauche qui sont chefs de service à la direction des redevances. Ils vont prendre le relais sans aucun souci dans l'attente de ma succession à ce poste. Je vous remercie.

[Applaudissements]

Mme BRUNY :

Je voulais dire un mot à propos du départ de Philippe Gouteyron. Quand tant de compétences sont associées à autant d'humanité, nous ne pouvons que nous sentir orphelins à l'annonce de votre départ, cher Philippe. Depuis sept années déjà que vous nous accompagnez, il y a eu beaucoup de travail et d'échanges, très denses et formateurs pour nous tous. Oui, nous sommes tristes. Nous envions ceux qui vont vous accueillir prochainement, ils ont beaucoup de chance. Alors un grand merci pour tout, Philippe.

[Applaudissements]

M. le président :

Je vous remercie d'avoir participé à cette séance et vous donne rendez-vous au mois de juillet.

La séance est levée à 13h30.

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mardi 16 avril 2024

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. POIRIER Frédy Mme GALLIEN Cécile
Excusée	A	Mme ALEXANDRE Delphine		
Excusée	A	Mme ARCANGER Jacqueline		
	A	Mme AUBERGER Eliane		
	A	M. AUZEMERY Alain		
Excusée	A	Mme BARANGER Hélène		
<i>jusqu'à 12h30</i>	P	M. BARRY Philippe	SIGNÉ	
	P	M. BEAUDOIN David	SIGNÉ	
	P	Mme BEAUVAL Anne R. par Mme Laure LETESSIER	SIGNÉ	M. PUYRAZAT Michel Mme PERTHUISOT Johanne
	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
	A	Mme BERNARD Nathalie		
	P	Mme BERTRAND Julie R. par Mme Aurélie LASSUS-DEBAT	SIGNÉ	Mme SIBILLOTTE Myriam

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme BERVAS Viviane		
	P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	
	P	M. BOCK François	SIGNÉ	
	A	M. BODENES Jean-Michel		Mme GERARD Faustine
En présentiel	P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
	A	M. BOIVENT Joseph		
Excusée	A	Mme BONNEAU Marie-Thérèse		
Excusé	A	M. BONNEFOUS Nicolas		
	A	M. BORDEAU Bruno		
Excusée	A	Mme BOUVET Françoise		
	P	Mme BRENON Catherine	SIGNÉ	
Excusé	A	M. BRIDET Jean-François		
En présentiel	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	Mme BUCCIO Fabienne
	P	M. BRUGERE Didier	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. RIEFFEL Jean-Noël
En présentiel	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme ROUFFET-PINON Andrée Mme MEZIERE-FORTIN Marie

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme BUCCIO Fabienne		
En présentiel	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	Mme LE FEUR Sandrine
En présentiel	P	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	
	P	M. CASTANET Philippe	SIGNÉ	
	P	M. CATHELIN Jean-Louis	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme CHALOT Marion	SIGNÉ	
	P	M. CHARPENTIER Arnaud	SIGNÉ	
	A	M. CHITO Christian		
En présentiel	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
	P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	Mme FISSELIER Maëlle Mme DELATTRE Flavie
Excusé	A	M. DAVID Olivier		
	P	M. DE BOISSIEU Bertrand	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme DE BORT Clara R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme FOURTUNE Marion Mme ROCHER Isabelle
	A	Mme DELATTRE Flavie		
<i>Excusée</i>	A	Mme DELMOULY Véronique		
	P	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme Marie-Hélène GRAVIER	SIGNÉ	M. ROBINE Franck M. DAVID Olivier
<i>En présentiel</i>	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	Mme FENEON Stéphanie Mme VINCENT Marylise
<i>Excusé</i>	A	M. DOUCET Claude		
<i>En présentiel</i>	P	Mme DUBOIS Marielle	SIGNÉ	
	P	M. DUPUY Paul-Henry	SIGNÉ	
	P	M. EL ARRASSE Abdelmajid	SIGNÉ	
	P	M. FAURIEL Olivier	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme FENEON Stéphanie		
	P	M. FERRAND Emmanuel	SIGNÉ	
	P	M. FISSE Eric	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine Mme VINCE Agnès
<i>Excusée</i>	A	Mme FISSELIER Maëlle		
	P	M. FOUILLET Olivier	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme FOURTUNE Marion		
Excusé	A	M. FRECHET Daniel		
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
	A	Mme GARAND Annabelle		
	P	Mme GARCON Agnès	SIGNÉ	
	P	Mme GERARD Barbara	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GERARD Faustine		
	P	Mme GERVES Valérie	SIGNÉ	
	P	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé	SIGNÉ	M. SOULABAILLE Yann Mme HAAS Betsabée à partir de 10h20
Excusé	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GOUIN Véronique		
	P	M. GRELICHE Eric	SIGNÉ	
	A	M. GUERET Jean-Pierre		
En présentiel	P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. GUITTON Jean-Sébastien	SIGNÉ	
	A	M. GUSTIN Philippe		
	A	M. GUYON Didier		
	A	M. GUYOT Etienne R. M. Sébastien GOUPIL	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HAAS Betsabée Départ à 10h20	SIGNÉ	Mme ALEXANDRE Delphine
Excusée	A	Mme HAMARD Marie-Josèphe		
En présentiel	P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
	A	M. HENRY Philippe		
	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	
	A	M. HERVE Pascal		
	P	M. HUET Gilles	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HUET Solange	SIGNÉ	
	A	M. JALLET Sébastien		
	P	M. JECHOUX Vincent R. par M. Hervé TREHEIN	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle
	A	Mme KARAMANLI Marietta		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme KERBORIOU Edwige		
	A	M. LABBE Joël		
	A	M. LABROUSSE Mathieu		
	A	Mme LAMOUR Marguerite		M. LE GOFF Roger
Excusée	A	Mme LAVAURE Anouk		
	P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. LE COAT Robert	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
Excusée	A	Mme LE FEUR Sandrine		
	P	M. LE GAL Philippe	SIGNÉ	
Excusé	A	M. LE GOFF Roger		
	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	Mme BOUVET Françoise
	P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	Mme BERVAS Viviane
	P	M. LE ROY Yoann	SIGNÉ	
	P	Mme LE SAINT Florence Départ à 12h31	SIGNÉ	
	P	M. LECUYER Arnaud	SIGNÉ	Mme DELMOULY Véronique

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
	P	M. LEFRANC Hugues	SIGNÉ	
	A	M. LEGENDRE Rodolphe		
<i>En présentiel</i>	P	Mme LEGRAND Marion	SIGNÉ	
	P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. LOUVET Thomas	SIGNÉ	Mme BARANGER Hélène
<i>Excusée</i>	A	Mme MAHE Laurence		
	P	M. MARTIN Lionel	SIGNÉ	
	A	M. MARTINS Elmano		
	P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. MASSON Rodolphe	SIGNÉ	
	P	M. MATHIEU Sylvain	SIGNÉ	
	P	Mme MATHYS Nicolle	SIGNÉ	
	A	M. MENIER Jean-René		
<i>En présentiel</i>	P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	Mme GOUIN Véronique
	P	Mme METAYER Béatrice	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme MEZIERE-FORTIN Marie		
	P	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MILLIERAS Christophe		
	A	M. MOELO Didier		
	P	M. MOREAU GUY	SIGNÉ	
	P	M. MOREL Gilles	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MURZI Lucien		
	P	Mme NICOLAS Manon	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	M. MILLIERAS Christophe
	A	Mme NOGUERA Elise R. par Mme Anne SERRE	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	M. BONNEFOUS Nicolas
	P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	SIGNÉ	
	P	M. PAGESSE Pierre	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. PAINCHAUX Gilles	SIGNÉ	M. PISKOROWSKI David
	P	M. PATEY Philippe	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. PAVILLON Jean-Paul	SIGNÉ	M. MURZI Lucien Mme HAMARD Marie-Josèphe

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Ne déjeune pas	P	M. PERROCHON Serge	SIGNÉ	M. DOUCET Claude
Excusée	A	Mme PERTHUISOT Johanne		
	A	Mme PEYSSELON Valérie		
Ne déjeune pas	P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
	P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	
Excusé	A	M. PISKOROWSKI David		
En présentiel	A	M. POINSSOT Christophe R. par M. Alain SAADA	SIGNÉ	
	P	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	
	A	M. POIRIER Frédy		
	P	Mme POUPARD Marie-Claire	SIGNÉ	
Excusé	A	M. PUYRAZAT Michel		
Excusé	A	M. PUYRAZAT Michel (intérim GPM NSN)		
	A	M. QUERAT Jean-François		
Excusé	A	M. RIEFFEL Jean-Noël		
	A	M. RIGLET Jean-Luc		
	A	M. RIGOLET-ROZE Fabrice		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. RIOL Pierre		
Excusé	A	M. ROBINE Franck		
En présentiel	P	Mme ROBY Aude	SIGNÉ	Mme ARCANGER Jacqueline
	P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. RONDEAU Joseph	SIGNÉ	
	P	Mme RONOT Corinne	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme ROUFFET-PINON Andrée		
En présentiel	P	M. ROUSSEL Pierre	SIGNÉ	
	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	M. FRECHET Daniel
En présentiel	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. VALLEE Mickaël Mme KERBORIOU Edwige
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
	P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	Mme BONNEAU Marie-Thérèse
Excusée	A	Mme SIBILLOTTE Myriam		
Excusé	A	M. SOULABAILLE Yann		
	P	M. STOUMBOFF Michel R. par M. François GEAY	SIGNÉ	
	P	M. VACHELARD Jean-Luc	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. VALETTE Charles	SIGNÉ	
Excusé	A	M. VALLEE Mickaël		
	P	M. VAURS Christophe	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
	P	M. VIAL Christophe	SIGNÉ	M. RIOL Pierre
Excusée	A	Mme VINCE Agnès		
Excusée	A	Mme VINCENT Marylise		
	A	M. VINCENT Patrick		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	108

Présents : 108
Dont représentés : 10
Pouvoirs donnés : 42
Absents : 73

Quorum 1 / 2 de 178 = 89

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme RIVOISY Maaglassaff	SIGNÉ
En présentiel	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
En présentiel	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
Excusée	A	Mme MONNIER Véronique	

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mardi 16 avril 2024

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DEBRIEU-LEVRAT Céline <i>IGEDD-CGAAER</i>	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GITTON Claude <i>IGEDD</i>	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. JOLY Alain <i>IGEDD-CGAAER</i>	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. WALCH Laurent <i>DRAAF CVL</i>	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme BEAUCHAINE Magali	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. BOUJU Étienne	SIGNÉ
<i>En présentiel</i> <i>Ne déjeune pas</i>	P	Mme BOURDAIS Anne	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. COLIN Julien	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CROISSET Sophie	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme DELALOY Marie-France	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. GOUTEYRON Philippe	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme HOAREAU Mathilde	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. JULLIEN David	SIGNÉ
	A	Mme KERELLO Annick	
<i>En présentiel</i> <i>Ne déjeune pas</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORABITO Daniel	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. PICHELIN Thierry	SIGNÉ
	A	M. PLACINES Jean	
<i>En présentiel</i>	P	M. PREVOST Benoit	SIGNÉ
	A	Mme PRIOL Morgan	
<i>En présentiel</i>	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. SAPPEY Alain	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme VASSEUR Véronique	SIGNÉ